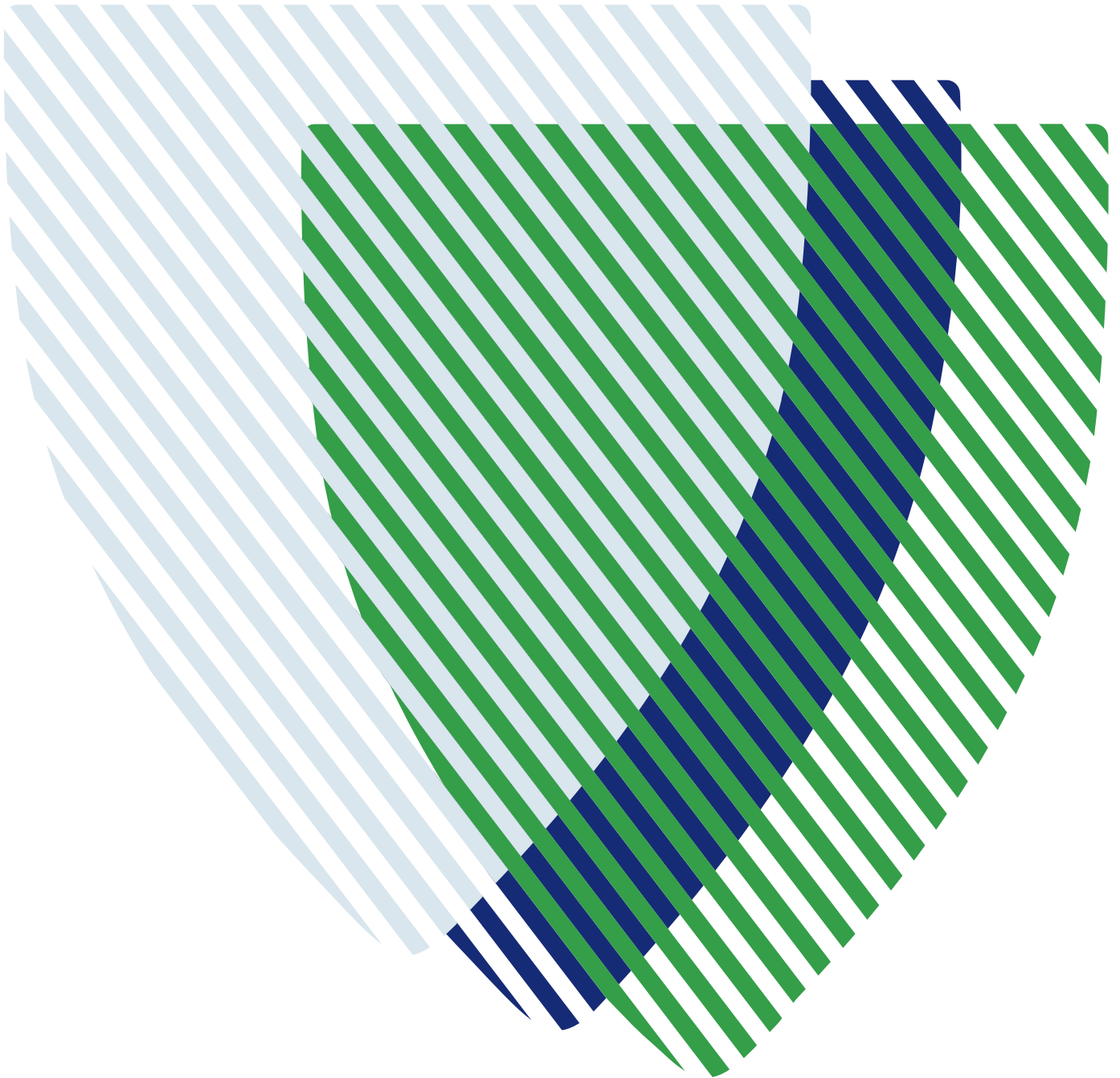


Rapport annuel du Conseil d'État

2017



Sommaire

Rapport annuel 2017

- 6 Département du territoire et de l'environnement
- 8 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
- 10 Département des institutions et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie, de l'innovation et du sport
- 16 Département des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département des finances et des relations extérieures
- 20 Ordre judiciaire vaudois
- 21 Ministère public
- 22 Agenda 21

Rapport sur les comptes 2017

- 25 Les comptes en bref
- 28 Chiffres clés et faits marquants
- 30 Analyse des comptes de fonctionnement
- 31 Écart entre le budget voté et les comptes
- 34 Écart entre les comptes 2017 et les comptes 2016
- 38 Charges et revenus extraordinaires
- 39 Analyse du bilan au 31 décembre 2017
- 44 Dette
- 45 Lexique
- 46 Sigles et abréviations

Impressum

Rapport annuel du Conseil d'État 2017. Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse www.vd.ch.

Conception graphique Create! **Conception graphique et prépresse** Chantal Moraz. **Couverture** Fiona Amitrano.

Photos Jean-Bernard Sieber. **Relecture** Marie Chevalley. **Impression** CADEV.

Rapport annuel du Conseil d'État 2017



De gauche à droite, entourés par le chancelier **Vincent Grandjean** et la vice-chancelière **Sandra Nicollier**, les membres du Conseil d'État :

Béatrice Métraux (institutions et sécurité);

Jacqueline de Quattro (territoire et environnement);

Pierre-Yves Maillard (santé et action sociale);

Nuria Gorrite (présidente, infrastructures et ressources humaines);

Pascal Broulis (finances et relations extérieures);

Philippe Leuba (économie, innovation et sport);

Cesla Amarelle (formation, jeunesse et culture).

Avant-propos

À l'heure de regarder dans le rétroviseur de l'année 2017, marquée par un changement de législature, c'est l'intense travail gouvernemental, en matière de priorisations, d'organisation interne et d'accomplissements concrets qui retient l'attention.

L'exécutif a tout d'abord bouclé les dossiers de la période 2012-2017 et présenté le bilan de la législature précédente. L'équipe gouvernementale a ensuite été recomposée et les attributions de chacune et chacun de ses membres définies. Le travail de réflexion et de priorisation exigé par la Constitution vaudoise a été réalisé, conduisant le Conseil d'État à formuler la synthèse de ses ambitions, matérialisée dans le programme de législature 2017-2022, dont le Grand Conseil a pris acte.

Au travers de 30 mesures, le Conseil d'État s'engage en faveur d'une prospérité durable et partagée. En particulier, il tient à s'assurer de la compétitivité du canton en concrétisant, dans toutes ses composantes y compris sociale, la feuille de route cantonale de la réforme de l'imposition des entreprises. Tout en accompagnant la transition numérique, qui mobilise secteurs public et privé, le Conseil d'État entend agir en faveur d'une dynamique économique propice à l'emploi et à l'innovation, d'une cohésion sociale permettant à chacune et chacun de trouver sa place dans la société et d'une qualité de vie préservant les atouts du canton. Telles sont les lignes de force du pacte gouvernemental adopté en automne 2017, au profit duquel chaque membre du Conseil d'État mobilisera ses énergies, qu'il s'agisse des dossiers de sa responsabilité et/ou de ceux qu'il partage avec ses collègues.

Cette année de transition, 2017, n'a pas pour autant manqué de réalisations concrètes: on peut citer ici la 4^e adaptation du plan directeur cantonal, qui permettra au canton de sortir du moratoire sur les zones à bâtir imposé par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire; la nouvelle loi facilitant la construction de logements à loyer abordable (LPPPL); les travaux conduisant à l'abandon des

curatelles imposées; l'orientation rapide des jeunes vers des mesures de préparation à la formation, avec possibilité de bénéficier de bourses; l'expérience pilote de prise en charge commune des bénéficiaires du revenu d'insertion par les ressources des ORP et des CSR, menée à Lausanne; la législation portant sur le développement de l'accueil parascolaire dans les communes; l'augmentation de l'offre de transport public et la poursuite des grands chantiers Léman 2030 afin d'augmenter la capacité du nœud ferroviaire Lausanne-Renens notamment; le déploiement du Parc national de l'innovation; l'adoption de deux nouveaux paquets de mesures en soutien aux Alpes vaudoises; les ajustements amenés à la loi sur l'enseignement obligatoire ainsi que la transmission au Grand Conseil d'une nouvelle loi sur l'orientation professionnelle; et enfin plusieurs chantiers législatifs novateurs, comme la loi sur la prévention et la lutte contre la violence domestique ou les dispositions instaurant un contrôle de l'égalité salariale au sein des entreprises subventionnées ou obtenant un marché public.

En matière de projets d'investissements, 2017 a encore été marquée par l'inauguration du nouveau bâtiment du Grand Conseil ainsi que par l'avancée de plusieurs projets et chantiers (Plateforme 10, Hôpital des enfants, construction du Gymnase de Renens, extension de celui de Nyon, ou encore reconstruction du bâtiment administratif de Payerne). Enfin, le canton de Vaud a rayonné loin à la ronde, notamment à l'occasion de la 5^e Conférence nationale sur le fédéralisme à Montreux et lors du passage des présidents chinois puis français sur sol vaudois.

Au terme de cette année riche en événements, le Conseil d'État peut s'appuyer sur les atouts actuels du canton et sur sa feuille de route pour la législature. Il est prêt et investi pour réaliser les avancées nécessaires au profit de la collectivité vaudoise.

Nuria Gorrite,
présidente du Conseil d'État

DTE

Département du territoire et de l'environnement

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'État



Les travaux de renaturation de l'embouchure de la Broye ont débuté en 2017, lançant le plus grand projet de renaturation d'un cours d'eau sur territoire vaudois.

Aménagement du territoire

La 4^e adaptation du Plan directeur cantonal a été adoptée par le Grand Conseil vaudois le 20 juin 2017. Elle devrait être approuvée par le Conseil fédéral en 2018, ce qui permettra sa mise en vigueur immédiate et définitive. Le canton sortira alors du moratoire sur les zones à bâtir imposé par la loi sur l'aménagement du territoire en mai 2014 pour une durée de cinq ans, ce qui déblocuera des projets stratégiques d'importance cantonale.

Suite à l'organisation de plusieurs ateliers réunissant les organismes régionaux, les structures d'agglomération et les deux associations des communes vaudoises, un projet de directive cantonale sur le système de gestion des zones d'activités a été élaboré. Le Conseil d'État devrait valider cette directive au printemps 2018.

Énergie

En mai 2017, la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral a été acceptée par 58,2 % des votants sur le plan suisse (73,5 % de oui dans le canton de Vaud). Très engagé dans la transition énergétique, le Canton a octroyé une subvention de 1,5 million

de francs à un projet de géothermie hydrothermale à Lavey. Unique en Suisse, ce projet vise à couvrir les besoins en électricité de 700 à 1000 ménages, tout en produisant la chaleur permettant d'alimenter les Bains de Lavey.

En termes d'économie d'énergie, l'enveloppe des subventions pour l'efficacité énergétique des bâtiments et les installations d'énergies renouvelables a connu une hausse substantielle en 2017 en raison d'une réorganisation du Programme Bâtiments de la Confédération. L'État a ainsi mis à disposition des propriétaires un montant total de 32 millions de francs. L'entier de ce budget a été engagé, ce qui engendrera par effet multiplicateur des retombées économiques d'au moins 160 millions de francs.

Un nouveau programme de subventionnement à l'intention des communes a par ailleurs été lancé en octobre afin d'encourager l'assainissement des installations d'éclairage public. L'État a également reconduit le subventionnement d'audits énergétiques CECB Plus et ouvert un programme ponctuel de soutien au stockage d'énergie – à l'aide de batteries – pour les petits et grands consommateurs.

Développement durable

Initiées par le Conseil d'État en 2015, les actions de promotion des produits locaux et de saison dans la restauration collective se sont poursuivies en 2017. Elles touchent de nombreuses entités élaborant des repas (communes, crèches, EMS, etc.) Le gouvernement a par ailleurs placé son programme de législature 2017-2022 sous l'égide du développement durable.

Environnement

La 3^e correction du Rhône répond à l'un des enjeux majeurs en matière de sécurité des biens et des personnes. Le Conseil d'État a soumis au Parlement en septembre un premier crédit de 60 millions de francs destiné à financer les études et les travaux pour les dix prochaines années sur le territoire vaudois. Les interventions prévues portent sur la sécurisation du secteur entre Bex et Aigle par des élargissements du Rhône, le renforcement des digues et la réalisation d'un delta naturel à l'embouchure du fleuve.

Plus grand projet de renaturation d'un cours d'eau sur territoire vaudois, avec un coût estimé à 4,3 millions de francs, le réaménagement de l'embouchure de la Broye a débuté en 2017. Des travaux de restauration de deux bas-marais situés à Ormont-Dessus ont par ailleurs été conduits dans le cadre d'un partenariat avec Pro Natura.

Une vaste campagne de récupération de déchets amiantés ménagers a été organisée le 25 mars 2017, avec la participation de 220 communes. 170 tonnes de matériel amianté ont été récoltées, contribuant activement à l'élimination de ces matériaux.



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'État a accordé en 2017 une première enveloppe de 60 millions de francs pour la 3^e correction du Rhône. Ces travaux répondent à l'un des enjeux majeurs en matière de sécurité des biens et des personnes pour les cantons de Vaud et du Valais.

Automobiles et navigation

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN), en collaboration avec la section vaudoise du Touring club suisse et la Police cantonale vaudoise, a offert la possibilité aux automobilistes vaudois âgés de 70 ans et plus de bénéficier gratuitement d'un demi-jour de prévention routière. Cette opération de sensibilisation visait à leur permettre de gagner en confiance et en sécurité. Une campagne a par ailleurs proposé aux seniors qui renoncent définitivement à leur permis de conduire des bons pour l'achat d'abonnement CFF.

Le canton de Vaud a adopté en septembre dernier une loi pionnière d'organisation de la lutte contre la violence domestique.

Égalité femmes-hommes

Le canton de Vaud a adopté en septembre dernier une loi pionnière d'organisation de la lutte contre la violence domestique. Elle renforce le mécanisme d'expulsion des auteurs de violence domestique du domicile conjugal. Le texte introduit également au minimum un entretien socio-éducatif obligatoire pour les auteurs de violence dans le but de limiter la récidive.

Le Grand Conseil vaudois a approuvé en octobre dernier des modifications légales instaurant un contrôle de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans les marchés publics cantonaux et les subventions. Une commission réunissant des représentants de l'État, et à laquelle les partenaires sociaux seront associés, effectuera dès 2020 des contrôles a posteriori auprès des entités adjudicatrices d'un contrat ou d'un mandat des marchés publics et d'une subvention.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Cesla Amarelle
Conseillère d'État



L'année 2017 a été marquée par l'arrivée à la tête du département de la conseillère d'État Cesla Amarelle. Elle succède à Anne-Catherine Lyon, qui avait tenu le gouvernail durant 15 ans.

École obligatoire

Un large consensus a pu être trouvé dans le cadre du groupe de suivi de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) autour de la modification de trois articles de son règlement d'application, afin de répondre aux problématiques les plus urgentes : maîtrise de classe en voie générale (VG), suivi des élèves en difficulté, système des options et complexité de leur évaluation. Les travaux de ce groupe se poursuivent pour rechercher des améliorations supplémentaires et tirer un bilan de ces premiers aménagements.

L'année 2017 s'est achevée par la tenue d'une première Journée cantonale sur l'éducation numérique. Elle constitue une première étape d'une série d'actions visant à analyser et développer les stratégies numériques dans l'école obligatoire.

École de la transition

L'année scolaire 2017-2018 voit la finalisation du programme lancé en 2015 visant la mise en œuvre sur l'ensemble des sept sites de l'École de la transition d'une offre personnalisée selon les profils des jeunes. L'objectif est d'accélérer les transitions réussies vers des formations certifiantes. Sur le

plan de la migration, après le doublement de la capacité des classes d'accueil en 2016, plusieurs établissements d'enseignement professionnel (CEPM, COFOP, CPNV, EPCL, ERACOM) ont mis en place cette année des cours d'appui en français langue étrangère (FLE). Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion continue sur l'optimisation des mesures d'accueil et de transition destinées aux primo-arrivants allophones.

Enseignement gymnasial

Le site de Provence est devenu début juillet le onzième gymnase du canton. Par ailleurs, plusieurs chantiers concernant notamment la place de l'informatique au niveau postobligatoire et la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale ont été initiés en 2017. Les enseignants des gymnases vaudois ont désormais la possibilité d'effectuer un stage scientifique à l'Université de Lausanne (UNIL). Le développement des maturités gymnasiales bilingues français-allemand, français-anglais et français-italien a été poursuivi. 292 gymnasiens ont bénéficié d'une année de formation en immersion en Suisse ou à l'étranger.

Formation professionnelle

Visant à poursuivre le renforcement de la bonne gestion des établissements de formation professionnelle, le programme de gestion informatisée scolaire pour la formation professionnelle sera déployé entre 2017 et 2019. La nouvelle loi fédérale sur la formation continue (LFCo) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, est progressivement mise en œuvre. Plusieurs projets ont été pérennisés s'agissant du suivi du cadre de certification et des examens (SUCCES) et du renforcement de l'accès à la maturité professionnelle (MAD). Enfin, sous le nom des « Quatre saisons de l'apprentissage », plusieurs actions de promotion de la formation professionnelle ont été reconduites, en partenariat avec les organisations du monde du travail, visant à stimuler l'orientation et la création de places d'apprentissage.

Enseignement supérieur

2017 a permis de franchir diverses étapes tant dans des projets d'infrastructures que sur un plan législatif: développement du Campus Santé et du projet de bâtiment Sciences de la vie, prévus pour 2022 et 2024, mais également une mise en consultation d'un avant-projet de loi sur la protection des titres et une révision de la loi sur la Haute école pédagogique (LHEP). Le processus d'élaboration des plans stratégiques 2017-2022 de l'UNIL et de la HEP a démarré.

Soutiens et appuis à la formation

L'année 2017 a été marquée par les préparatifs de la future mise en œuvre de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, adoptée en 2016. Un projet pilote a été conduit dans plusieurs établissements, livrant son lot d'enseignements sur les bonnes pratiques et les pièges à éviter.

Le canton de Vaud s'est doté en mai 2017 de lignes directrices pour sa politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse.

Jeunesse

Le Canton s'est doté en mai 2017 de lignes directrices pour sa politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Les objectifs sont de favoriser l'équité des chances, un développement harmonieux, une

protection adéquate et une implication dans la vie en société. Une commission a été créée pour conduire cette politique coordonnée.

Culture

Six conventions de subventionnement ont été signées avec des institutions culturelles majeures. La moitié était des renouvellements (Ensemble Vocal de Lausanne, Orchestre de Chambre de Lausanne et Théâtre du Jorat), et l'autre moitié de nouvelles conventions (Casino Théâtre de Rolle, Fondation Vevey ville d'images et Théâtre Kléber-Méleau).

Le Grand Conseil a adopté le crédit d'ouvrage relatif au projet architectural appelé à abriter le Musée de l'Élysée et le mudac sur le site de PLATEFORME 10. La mise en fonction de l'édifice est prévue en 2021. Une convention est par ailleurs venue formaliser les collaborations entre les institutions patrimoniales cantonales et l'UNIL.



Le 3 octobre 2017 a été un grand jour pour la science suisse et spécialement pour l'UNIL, avec la désignation comme co-lauréat du Nobel de chimie du chercheur vaudois Jacques Dubochet. Le gouvernement lui a témoigné sa reconnaissance en lui offrant un automate que François Junod a réalisé spécialement à son attention.

DIS

Département des institutions et de la sécurité

Béatrice Métraux
Conseillère d'État



En 2017, le logement, les curatelles et la sécurité ont été au cœur de l'action du département.

Logement

La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), acceptée en votation populaire le 12 février 2017, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. L'année a été consacrée à l'élaboration d'un règlement d'application de la nouvelle loi.

Communes

Une table ronde sur les fusions de communes a été organisée au mois de mai 2017, réunissant des élus communaux, des préfets, des représentants d'associations faitières de communes et des spécialistes des fusions. L'objectif était de proposer des nouvelles mesures destinées à favoriser les fusions. Dans l'attente d'une révision totale de la péréquation intercommunale, la réforme de 2016 a dû être adaptée pour corriger des effets péréquatifs indésirables.

Sécurité

En 2017, le canton de Vaud a accueilli deux acteurs majeurs de la scène politique internationale. En janvier, le président chinois Xi Jinping, accompagné de sa délégation comptant plus de 200 personnes, a fait une halte de deux jours à Lausanne. En juillet, le président français Emmanuel Macron a assisté à

une session extraordinaire du CIO. La collaboration entre le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le Département fédéral de justice et police (DFJP), le canton de Vaud et les communes concernées a permis le bon déroulement de ces deux événements. La Police cantonale a également participé en novembre 2017 à une vaste opération antiterrorisme dans le cadre de procédures pénales en cours en Suisse et en France. La lutte contre le trafic de drogue s'est poursuivie, notamment à Vevey et Yverdon-les-Bains. Deux opérations d'envergure ont été menées en collaboration avec les polices régionales. Enfin, des mesures de renforcement du renseignement ont été prises.

Politique pénitentiaire

La surpopulation carcérale a été à nouveau un sujet de préoccupation. Pour faire face, le Service pénitentiaire (SPEN) a continué à développer des projets d'infrastructures en collaboration avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL). Si l'effectif global des ressources humaines est resté stable, des renforts ponctuels ont permis au SPEN d'accomplir sa mission malgré une forte pression. Le nouveau droit des sanctions, enfin, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Celui-ci réduit le champ

d'application des peines pécuniaires au profit de peines d'emprisonnement ; le travail d'intérêt général et la surveillance électronique comptent également parmi les modalités d'exécution des sanctions.

Sécurité civile et militaire

En 2017, la Protection civile vaudoise a été engagée à 40 reprises lors de situations d'urgence, représentant plus de 3000 jours de service.

En décembre, elle a porté assistance à 400 passagers bloqués dans un train dans le Chablais à cause des intempéries. Elle a aussi contribué au dispositif sécuritaire entourant la visite d'État du président de la République populaire de Chine en janvier ainsi que la session extraordinaire du Comité international olympique (CIO) qui a eu lieu à Lausanne en juillet. En novembre, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et la Direction des systèmes d'information ont organisé une conférence qui a dressé le panorama des risques de type « cyber » et des moyens existants pour y faire face. Enfin, le SSCM a officiellement obtenu en 2017 la certification ISO 9001:2015 de son système de management de la qualité.

En 2017, la Protection civile vaudoise a été engagée à 40 reprises lors de situations d'urgence, représentant plus de 3000 jours de service.

Droits politiques

Les droits politiques ont particulièrement occupé le Service juridique et législatif (SJL) en 2017, notamment des recours au sujet de la brochure relative à la votation sur le logement et de la présentation d'une liste dissidente du parti UDC (Union démocratique du centre) dans le district de Lausanne. Dans ce domaine, le SJL participe aux travaux de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques pilotés par le Service des communes et du logement. Le projet en cours de réforme de la haute surveillance du Tribunal cantonal a passé par une phase de consultation du Grand Conseil, puis a été présenté aux nouvelles commissions parlementaires. Ce dossier connaîtra d'autres développements en 2018. De son côté, le secteur recouvrement a repris le contentieux du CHUV, effectif depuis 2018.



La campagne de recrutement de nouveaux curateurs volontaires a connu un grand succès, montrant qu'un des objectifs de la réforme, favoriser la solidarité citoyenne, est en voie d'être atteint (image de la campagne).

Tutelles et curatelles

L'année 2017 a été marquée par la décision du Conseil d'État de mettre en vigueur le 1^{er} janvier 2018 la réforme de la curatelle et de supprimer les curatelles imposées. Une large campagne de recrutement de curateurs volontaires a été lancée. Elle a donné de bons résultats et a permis de trouver des nouveaux curateurs dans tous les districts. L'ouverture dans le Nord vaudois d'un secteur de protection de l'adulte à fin 2016 a porté ses fruits, rapprochant les bénéficiaires des justices de paix et des autres partenaires. Le nombre de mandats de curatelles d'adultes pris en charge par l'office a continué à augmenter (375 mandats supplémentaires en 2017, sur un total de 3120 mandats en cours).

Églises et communautés religieuses

Le dossier de la reconnaissance des communautés religieuses a connu de nouveaux développements : après les églises anglicane et catholique chrétienne, regroupées au sein de la Fédération des Églises dans le canton de Vaud, plusieurs communautés préparent leur demande de reconnaissance. La Cathédrale de Lausanne est l'un des édifices les plus fréquentés du canton, avec 600 000 entrées en 2017, année marquant les 500 ans de la Réforme.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'État



Plusieurs projets stratégiques d'envergure sont en cours de réalisation dans le domaine hospitalier.

Pilotage de la politique sociale

Le Rapport social vaudois 2017 constitue un nouvel instrument de pilotage du développement de la politique sociale. Cette seconde édition publiée par le DSAS présente une vue d'ensemble de la situation socio-économique de la population cantonale, avec une attention particulière à la pauvreté et aux populations vulnérables. Fondé sur l'observation de l'évolution de divers indicateurs au cours des dix dernières années, il mesure pour la première fois un taux de pauvreté à l'échelle du canton, ainsi que l'impact des aides sociales sur le revenu des ménages.

Aide et insertion sociale : orienter les jeunes vers une formation

Les nouvelles dispositions de la loi sur l'action sociale (LASV), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017, permettent d'orienter rapidement les jeunes vers des mesures de préparation à la formation et leur donnent droit à une bourse. Les parents sont associés et amenés à contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, au projet d'insertion de leur enfant. Ces mesures pérennisent le programme FORJAD qui, depuis 2006, a permis à 3418 jeunes adultes de se préparer à l'entrée en formation et d'être soutenus durant toute sa durée.

Projet pilote d'Unité commune ORP-CSR de Lausanne

L'expérience d'Unité commune entre offices régionaux de placement (ORP) et centres sociaux régionaux (CSR) en ville de Lausanne a permis d'offrir aux bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) une prise en charge innovante réunissant dans un même lieu conseillers en personnel des ORP et assistants sociaux des CSR. L'évaluation a montré qu'un dossier a ainsi coûté en moyenne 11 % en moins de prestations RI et entraîné 9,2 % de prise d'emploi supplémentaire après vingt-deux mois. Ces résultats positifs ont conduit le Conseil d'État à étendre progressivement ce dispositif, en commençant par Lausanne et le Jura-Nord vaudois en 2018, puis dans le reste du canton en 2019.

Soutien aux proches aidants

La campagne de sensibilisation s'est poursuivie en 2017, en collaboration avec cinq autres cantons. Dans le canton de Vaud, la 6^e Journée intercantonale a été célébrée au Théâtre de l'Octogone à Pully. Quatre autres représentations théâtrales gratuites ont eu lieu à Vevey, Yverdon-les-Bains, Nyon et Payerne. De nombreux événements ont été proposés grâce à plus de 35 organismes.

Réduction des primes d'assurance maladie

À partir du 1^{er} septembre 2018, le Conseil d'État a décidé d'introduire un subside complémentaire permettant de plafonner à 12 % le poids des primes sur le budget des ménages. Ce faisant, il met en œuvre une étape de la réalisation du dispositif qui est attendu au 1^{er} janvier 2019 (plafond fixé à 10 %) en lien avec les mesures RIE III votées par le peuple vaudois.

Le Conseil d'État a décidé d'introduire à partir du 1^{er} septembre 2018 un subside complémentaire permettant de plafonner à 12 % le poids des primes sur le budget des ménages.

Réponse à l'urgence

Un projet de «réponse à l'urgence» a été lancé et devrait permettre à chacune des quatre régions du canton de déployer une meilleure prise en charge des situations à risque d'hospitalisation et d'optimiser l'orientation des personnes nécessitant une prise en charge à domicile. Il devrait également permettre de renforcer l'intervention à domicile par des équipes pluridisciplinaires (médicales et aide et soins à domicile) afin de proposer aux patients, lorsque la situation le permet, une véritable alternative à l'hospitalisation.

Projet Alliance santé

Le DSAS a validé la création d'un établissement de droit public pour renforcer la capacité de pilotage du système de santé, renforcer la prévention et développer et adapter l'offre en soins. Cet établissement, qui sera créé dans le cadre du décret de la Polyclinique médicale universitaire (PMU), regroupera notamment les missions de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), de la Polyclinique médicale universitaire (PMU), de Promotion Santé Vaud, et de l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST).

Cellule environnement et santé publique

L'année 2017 a vu la mise en œuvre de la Cellule environnement et santé publique, organisée à la demande du Conseil d'État. Réunissant les com-

pétences des deux domaines, cette Cellule a fixé ses priorités sur l'amiante, l'air extérieur, le radon et la lutte contre les maladies transmises par les moustiques tigres.

Santé bucco-dentaire

Le Conseil d'État a adopté, en février 2017, un contre-projet constitutionnel à l'initiative populaire «Pour le remboursement des soins dentaires» accompagné d'un projet de loi en matière de prévention et de prise en charge des frais dentaires. Ce contre-projet n'a pas trouvé d'approbation au parlement, qui a également recommandé le rejet de l'initiative, notamment en raison de ses conséquences financières.

Constructions hospitalières

Plusieurs projets stratégiques d'envergure sont en cours de réalisation, dont le nouvel hôpital psychiatrique de Cery et le Centre de neurosciences psychiatriques à Prilly (VD), la plateforme logistique Plexus mutualisée entre le CHUV et les HUG et l'Unité centralisée de production du CHUV à Bussigny (VD). Sur la cité hospitalière, une partie des travaux préparatoires du futur Hôpital des enfants a déjà été réalisée, tandis que s'est poursuivie la construction d'une nouvelle unité d'hospitalisation individuelle (BH19), destinée aux malades dont l'état nécessite un isolement (contagieux ou immunodéprimés). Le Grand Conseil a accepté un crédit d'investissement de 21,5 millions de francs pour les besoins du futur Hôpital des enfants.



La première pierre du nouvel hôpital psychiatrique de Cery, un des projets hospitaliers stratégiques du Canton, a été posée en mai 2017.

DEIS

Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Philippe Leuba
Conseiller d'État



Une baisse du taux de chômage moyen de 4,7 à 4,5 %
et une évolution positive de plusieurs indicateurs économiques
confirment un regain de croissance.

Économie

À l'occasion du changement de législature, le Département de l'économie et du sport s'est vu confier la responsabilité transversale de la politique d'innovation. À ce titre, le DEIS assume la responsabilité de divers projets et processus engagés ainsi que les relations avec l'EPFL, afin de renforcer l'impact sur l'emploi local.

Le déploiement du Parc national d'innovation (Switzerland Innovation) et l'adhésion du canton de Vaud à DigitalSwitzerland, initiative conjointe de l'industrie, des pouvoirs publics et de la science, sont des illustrations parmi d'autres du rôle moteur que celui-ci entend jouer en matière de transition numérique et de digitalisation de l'économie.

La stratégie de soutien économique aux Alpes vaudoises continue de se déployer. Après un premier paquet de mesures en 2016, le processus se poursuit en deux phases totalisant près de 16,7 millions de francs d'aides à fonds perdu.

En fin d'année, une délégation s'est rendue en Iran, afin d'assurer la promotion du tissu économique vaudois dans ce pays de 80 millions d'habitants qui

était, en 2015 déjà, le 5^e partenaire commercial de la Suisse au Moyen-Orient. À la suite de la ratification par la Suisse au printemps d'un accord commercial non préférentiel, les relations économiques avec l'Iran sont amenées à s'approfondir et se renforcer.

Emploi

L'amélioration de l'environnement conjoncturel international bénéficie aussi à l'économie suisse, qui retrouve son dynamisme au cours du troisième trimestre. Elle affiche d'ailleurs son taux de croissance le plus élevé depuis l'abolition du taux plancher du franc face à l'euro le 15 janvier 2015.

Agriculture

À la suite de la diffusion d'une vidéo montrant des cas de maltraitance et de cannibalisme dans une porcherie vaudoise, des mesures permettant de corriger des situations ponctuelles inadmissibles ont été prises. Un contrôle général et simultané des 23 porcheries de l'entreprise incriminée, mené conjointement par le SCAV et le SAVI, a débouché sur des dénonciations pénales et des enquêtes et sanctions administratives.

Tout en rappelant qu'une écrasante majorité de porcheries travaillent correctement, le canton de Vaud s'engage afin de rétablir la confiance du public et des consommateurs et soutenir les producteurs responsables. Ainsi, de nombreuses mesures de prévention sont prises, telles que des formations obligatoires pour les porchers bénéficiant d'aides publiques, le doublement du montant alloué aux contrôles des porcheries par des vétérinaires ou encore un soutien accru aux porcheries « paille et soleil ».

Consommation

La nouvelle législature prépare le terrain pour la création d'une Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et de la consommation, avec le transfert du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), en provenance du Département du territoire et de l'environnement (DTE).

Le département acquiert ainsi de nouvelles compétences, notamment le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels, ainsi que l'application de la législation en matière de santé animale, de bien-être des animaux et de police des chiens. Du contrôle des poids et mesures en passant par l'inspection des eaux et la protection des consommateurs, c'est donc un large panel d'activités qu'il faut intégrer au fonctionnement du DEIS.

Sport

Soumis en 2016, un crédit de 30 millions a été obtenu pour la réalisation de l'infrastructure de glace de Malley. Les travaux ont débuté en octobre,

les trois patinoires devant ouvrir leurs portes en août 2019 et le reste du centre en janvier 2021. La nouvelle patinoire-salle de spectacle s'intégrera donc parfaitement dans le cadre des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020, pour lesquels les travaux de préparation suivent leur cours.

À la suite d'une étude menée fin 2016 auprès des clubs sportifs vaudois, le Conseil d'État propose au Grand Conseil un crédit-cadre couvrant les années 2018 et 2019 et qui permettra de subventionner 18 projets sportifs. Accordant plus de 7 millions de francs de subventions et près de 14,7 millions de prêts sans intérêts, le canton de Vaud soutient ainsi la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives d'importance régionale et nationale.

Population

En décembre, à la fin d'une procédure de consultation lancée en automne, le Grand Conseil a adopté le projet de nouvelle loi cantonale sur le droit de cité vaudois. Ce texte conforme le droit vaudois à la nouvelle législation fédérale plus restrictive entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, tout en respectant la Constitution vaudoise, qui défend le principe d'une naturalisation aisée pour les étrangers.

Le nombre de naturalisations reste à un niveau soutenu, semblable à l'exercice 2016, avec près de 7000 personnes concernées. La diminution du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse se poursuit, le nombre de personnes attribuées au canton de Vaud par la Confédération baissant dès lors naturellement de 2100 en 2016 à quelque 1400 en 2017.



Les Mérites sportifs 2017 ont récompensé la championne de tennis de table Rachel Moret, le cycliste Gaël Suter, le Rugby Club Nyon LNA, l'espoir d'athlétisme Jarod Bija, le Badminton Club Yverdon et la dirigeante Linda Vialatte, présidente de club de football.

DIRH

Département des infrastructures et des ressources humaines

Nuria Gorrite
Conseillère d'État



Les grands chantiers Léman 2030 pour augmenter la capacité du nœud ferroviaire de Lausanne-Renens continuent d'avancer rapidement, et notamment la quatrième voie.

Mobilité et routes

Le nouvel horaire des transports publics entré en vigueur le 10 décembre 2017 représente une étape historique pour la mobilité de la Broye. L'introduction de relations ferroviaires à la demi-heure entre Payerne et Lausanne améliore fortement la mobilité dans cette région en fort développement économique et démographique.

En août, les travaux de construction du tunnel du LEB à l'avenue d'Échallens ont pu commencer, après que le Grand Conseil a adopté les crédits nécessaires et que le dernier recours contre le permis de construire a été retiré. La mise en service du nouveau tronçon souterrain est prévue en automne 2020.

Les grands chantiers Léman 2030 pour augmenter la capacité du nœud ferroviaire de Lausanne-Renens continuent d'avancer rapidement, et notamment la quatrième voie. La gare de Renens continue sa mutation en hub de la mobilité de l'Ouest lausannois, avec le lancement des travaux de la passerelle Rayon Vert en septembre 2017, après l'adoption par le Grand Conseil de la participation cantonale de 10,9 millions de francs.

Trois projets de réaménagement routier ont franchi une étape importante en 2017. Le réaménagement de la route de Berne entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet, les travaux de réhabilitation de la route Suisse entre Mies et Founex et le réaménagement de l'avenue du Tir-Fédéral (Écublens-Chavannes-près-Renens-Crissier) ont pour but d'améliorer la sécurité de tous les usagers, de fluidifier le trafic et de réduire le bruit routier.

Accueil de jour des enfants

La généralisation de l'accueil parascolaire à l'ensemble du canton a franchi une étape décisive en 2017. Le 31 janvier 2017, le Grand Conseil a adopté les différentes modifications de la loi sur l'accueil de jour des enfants permettant de mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise.

Pour permettre l'entrée en vigueur de ces textes le 1^{er} janvier 2018, l'Office pour l'accueil de jour des enfants (OAJE) a notamment discuté avec l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire des enfants (EIAP), institué par le Grand Conseil pour fixer les conditions de l'accueil parascolaire, du contenu d'un mandat de prestations.

En 2017, plus de 1110 nouvelles places d'accueil ont fait l'objet d'une autorisation d'exploiter de la part de l'OAJE. Au total, plus de 24 180 places d'accueil collectif sont autorisées dans le canton et une cinquantaine de nouveaux projets ont fait l'objet d'analyses. Les structures d'accueil collectif font l'objet de visites régulières de la part des chargées d'évaluation des milieux d'accueil de jour (8 équivalents plein temps).

Informatique

En 2017, la Direction des systèmes d'information (DSI) a poursuivi la réalisation de nombreux projets de modernisation des systèmes d'information de l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Les événements les plus marquants sont liés aux objectifs stratégiques visant la simplification administrative (développement de la cyberadministration) et la mise en œuvre d'actions de prévention des risques liés à la sécurité informatique (certification des accès, campagne de sensibilisation au sein de l'ACV, etc.).



La Journée suisse des archives avait pour titre cette année « Archives – connecter ». En Suisse romande, elle s'est proposée d'investir Wikipédia, permettant à différents publics de se croiser, d'échanger et de créer ou enrichir des notices vaudoises de l'encyclopédie libre en ligne.

Personnel de l'État

Les travaux de refonte du système d'information RH (SIRH) ont demandé une forte mobilisation du Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV), notamment pour garantir le versement des salaires pendant une période de transition délicate. Les nouveaux logiciels doivent permettre d'optimiser l'accès à l'information et le traitement des données, tout en assurant le stockage centralisé d'informations fiables et exploitables en tout temps.

Les nouvelles fonctionnalités concernent la gestion de la paie, la gestion des postes et la gestion administrative. Toujours l'année passée, le SPEV s'est réorganisé en cinq centres de compétences pour mieux affronter les nouveaux défis en matière de ressources humaines et permettre à l'État de Vaud d'être toujours davantage un employeur exemplaire.

**Le Canton met le cap sur
une administration numérique
au service des habitants
et de l'économie.**

Information sur le territoire

L'Office de l'information sur le territoire (OIT) a poursuivi en 2017 de nombreux chantiers pour améliorer la précision des mensurations. Le projet de mise à jour de l'altimétrie Lidar s'est notamment achevé courant 2017 et il permet la mise à disposition de grilles de points espacés de seulement 50 cm. Cela a permis notamment de mettre à disposition sur le guichet cartographique cantonal de nouveaux ombrages dévoilant des détails inédits du territoire vaudois.

Marchés publics

En 2017, une modification de la loi cantonale sur les marchés publics a introduit le « gré à gré comparatif » et supprimé l'exigence de simultanéité entre les publications marchés publics sur la plateforme SIMAP et dans la *Feuille des avis officiels*. Le Centre de compétences sur les marchés a également continué de soutenir et d'accompagner de nombreux adjudicateurs publics, répondu à plus de 150 questions écrites et assuré plusieurs formations dans le domaine des marchés publics. La lutte contre le travail au noir s'est également poursuivie, avec 14 sanctions prises contre des entreprises fautives et 81 courriers d'avertissement envoyés.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

Pascal Broulis
Conseiller d'État



La réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) est restée politiquement la préoccupation majeure de l'année.

La réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) est restée politiquement la préoccupation majeure de l'année. En mars 2016, les Vaudois avaient plébiscité un projet cantonal équilibré (87,1 % de oui). Ils ont confirmé leur vote sur le plan fédéral en février 2017 (51,3 % de oui), contrastant avec le résultat fédéral. Si la Confédération a remis en chantier un nouveau Projet fiscal 17 (PF 17), le Conseil d'État a dû s'interroger. Fallait-il attendre cette solution nationale ? Il a tranché et décidé de respecter le calendrier initialement prévu. Dans son programme de la législature 2017-2022 il a confirmé l'application de la RIE III vaudoise au 1^{er} janvier 2019.

Finances

Les comptes 2016 de l'État se soldent par un excédent de 186 millions, résultat proche de l'année précédente. Le bouclage de l'exercice intègre des écritures de bouclage, des préfinancements et des amortissements non planifiés pour un total de 454 millions. Hors ces éléments extraordinaires, la croissance des charges courantes ne dépasse pas 2,2 %, ce qui la place au-dessous de la progression budgétisée et au plus bas niveau depuis dix ans. L'augmentation des revenus, en particulier la timide reprise des recettes fiscales, reste

largement tributaire de facteurs conjoncturels et d'effets exceptionnels.

S'agissant des investissements, des prêts et des garanties octroyés, l'État a injecté globalement 642 millions dans l'économie vaudoise en 2016, soit 53 millions de plus que l'année précédente. Au final, après neuf réductions consécutives, la dette nette du Canton est remontée légèrement depuis deux ans pour atteindre 775 millions au 1^{er} janvier 2017. Elle retrouve ainsi son niveau de 2012. Une nouvelle tranche de recapitalisation de la Caisse de pensions du Canton ainsi que le volume croissant des investissements expliquent principalement cette progression, qui devrait se poursuivre à un rythme maîtrisé.

Planification financière

En vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle législature 2017-2022, le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a élaboré la planification financière 2019-2022, qui complète le programme de législature présenté par le Conseil d'État le 1^{er} novembre. Depuis 2014 en outre, le service est impliqué dans les travaux d'évaluation et de projections financières en lien avec la RIE III. Il en a été de même en 2017, où il a participé notamment à la réponse du Canton lors de la consultation fédérale sur le PF 17.

Dans le cadre de ses activités courantes, le SAGEFI a émis 654 déterminations, chiffre en augmentation de 17 % par rapport à l'année 2016. Ces préavis, qui concernent l'ensemble de l'Administration cantonale, portent principalement sur des demandes de crédits supplémentaires, des décrets d'investissement et des projets de modification de loi avec des incidences financières significatives.

Les personnes morales ont désormais aussi la possibilité de remplir et déposer leur déclaration d'impôt par voie électronique.

Fiscalité

L'opération « En route avec les impôts » a permis aux autorités fiscales d'aller à la rencontre de la population en sillonnant le canton à bord du minibus TaxTruck. Quelque 1200 contribuables vaudois ont pu partager leurs préoccupations fiscales et échanger avec les directeurs de région fiscale entourés de leurs spécialistes. L'année 2017 a été marquée aussi par la possibilité désormais offerte aux personnes morales de remplir et déposer leur déclaration d'impôt par voie électronique.

L'Administration cantonale des impôts (ACI) a débuté en outre la mise en œuvre de la directive du Conseil d'État qui prévoit des allègements de l'impôt sous forme de remise partielle dans le domaine de la fiscalité agricole. Enfin, pour la neuvième année consécutive, l'ACI a dépassé l'objectif de taxer 75 % des déclarations d'impôt 2016 déposées à la fin 2017. Ce résultat positif intervient alors même que le nombre de contribuables vaudois continue d'augmenter chaque année.

Rayonnement du canton

L'année 2017 a été marquée par la tenue, en octobre à Montreux, de la 5^e Conférence nationale sur le fédéralisme. Organisé par l'Office des affaires extérieures (OAE) du canton de Vaud sur mandat de la Conférence des gouvernements cantonaux et des Autorités fédérales, cet événement trisannuel a réuni durant deux jours près de quatre cents acteurs politiques, administratifs, académiques ou économiques du pays, ainsi que des observateurs étrangers.



Le nouveau Parlement a été inauguré le 14 avril 2017, une année avant le Château Saint-Maire rénové, inauguré le 14 avril 2018.

Tout au long de l'année en outre, l'OAE a poursuivi ses démarches afin de défendre les intérêts du canton auprès de la Confédération, des autres cantons et de ses voisins européens. Au-delà de la RIE III et du PF 17, plusieurs dossiers majeurs de politique fédérale ont occupé l'Office, comme les développements ferroviaires et autoroutiers, les crédits à la formation et à la recherche ou encore les coûts et le financement de la santé.

Construction

Toujours aussi fortement sollicité, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) a piloté en 2017 pas moins de 92 projets de bâtiments en phase de planification, d'études ou de travaux pour un montant global de 2,87 milliards. C'est une dizaine d'objets de plus qu'en 2016 pour un demi-milliard supplémentaire. D'importants chantiers ont été achevés dans l'année, parmi lesquels la reconstruction du Parlement vaudois, inauguré le 14 avril et la construction du gymnase de Renens.

Au plan structurel, le SIPaL a retrouvé l'Unité des opérations foncières (UOF) après son rattachement au DIRH le temps de la législature précédente. Avec d'autres partenaires institutionnels, le service a lancé en octobre le label SméO, qui certifie le haut niveau de performance d'un projet de construction en matière de développement durable. Enfin, la Centrale d'achat de l'État de Vaud (CADEV) a initié au printemps le projet de Réforme des achats (RefA) qui vise la réorganisation de la fonction d'achat pour l'ensemble des services de l'Administration cantonale.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton ; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2017 est disponible sur le site internet de l'État de Vaud (www.vd.ch/ojv).

Ordre judiciaire vaudois

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2017 près de 58 000 affaires, hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce. Un nombre d'affaires légèrement supérieur a été traité durant la même période. Le total des causes pendantes en fin d'année a ainsi diminué. Il en va de même de la durée de traitement des dossiers.

Hausse de 3 % du nombre de nouveaux dossiers, avec une évolution différente selon les matières.

Sur le plan pénal

Sur le plan pénal, le nombre des nouvelles affaires reçues par les tribunaux d'arrondissement est en progression. Le nombre global des nouvelles enquêtes devant le Tribunal des mineurs est stable. Le nombre des nouveaux dossiers a augmenté devant le Tribunal des mesures de contrainte et diminué devant le Juge d'application des peines. En deuxième instance, la Cour d'appel pénale a connu une diminution et la Chambre des recours pénale une augmentation du nombre de recours.

Sur le plan civil

Sur le plan civil, la tendance est à la hausse devant les tribunaux d'arrondissement dans tous les domaines, à l'exclusion des tribunaux de prud'hommes, qui connaissent une légère diminution du nombre de nouvelles affaires. Devant le

Tribunal des baux et les justices de paix, on note également une augmentation générale des nouveaux dossiers. La situation est à la hausse devant la Chambre patrimoniale cantonale. En deuxième instance, la Cour d'appel civile a connu une croissance significative des nouveaux recours. Une légère augmentation est à noter devant la Cour civile. Le nombre de recours a en revanche diminué devant la Chambre des recours civile, la Chambre des curatelles et la Cour des poursuites et faillites.

Droit public

En ce qui concerne le droit public, la situation est à la hausse devant la Cour de droit administratif et public, particulièrement dans les domaines de l'aménagement du territoire, du droit fiscal et de la police des étrangers. S'agissant du domaine des assurances sociales, la tendance est à une légère augmentation du nombre des nouveaux recours.

Offices judiciaires

En matière de poursuites et de faillites, la situation est à la hausse dans le domaine des poursuites, mais également dans celui des faillites. Le Registre du commerce a, de son côté, dû traiter plus de nouveaux dossiers.

Sur le plan de la gestion

Sur le plan de la gestion, la Cour administrative du Tribunal cantonal a entretenu de nombreux contacts avec les juridictions de première instance, afin d'une part de répondre à leurs préoccupations, et d'autre part d'atteindre les objectifs d'efficience fixés, ce qui a été largement le cas.

MP

Ministère public

Le Ministère public jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Chaque année, par l'intermédiaire du Conseil d'État, le Procureur général adresse au Grand Conseil un rapport sur l'activité du Ministère public (www.vd.ch/mp).

Bilan 2017 de la criminalité

Le nombre de nouvelles affaires ouvertes par le Ministère public reste à la hauteur de ce qu'il était en 2015 et 2016. Les ordonnances pénales ont été moins nombreuses, les mises en accusation devant les tribunaux ont augmenté. Moins de détentions provisoires, mais plus longues, entraînent une augmentation globale de la détention avant jugement. Le recul manque pour évaluer l'application du droit de l'expulsion pénale.

Nombre d'ouvertures
d'enquêtes stable,
moins d'ordonnances
pénales, plus de mises
en accusation.

Légèrement inférieur à 21 500, le nombre des nouvelles affaires ouvertes par le Ministère public est stable (2016: 21 550; 2017: 21 396). Si le Ministère public a rendu moins d'ordonnances pénales (2016: 14 413; 2017: 13 956), il a plus souvent mis en accusation devant les tribunaux. L'augmentation du nombre de renvois devant le tribunal de police (2016: 944; 2017: 1120) pourrait trouver son origine, en partie à tout le moins, dans le nouveau droit de l'expulsion pénale.

La durée de traitement des dossiers est dans la ligne des années précédentes. 80 % des dossiers sont terminés en six mois ou moins, 90 % en moins d'une année. Seules 3 % des affaires ont une durée d'enquête supérieure à deux ans.

Augmentation globale de la détention avant jugement

Si le nombre de demandes de détention provisoire a diminué (2016: 657; 2017: 611), les demandes de prolongation de la détention ont augmenté (2016: 554; 2017: 671). Il en résulte une diminution du nombre de détenus avant jugement (2016: 1564; 2017: 1410), mais une augmentation du total des jours de détention avant jugement (2016: 90 824; 2017: 98 043), qui incluent les détentions de très courte durée comme l'exécution anticipée de peine.

Expulsions pénales

Dans 186 affaires mises en accusation par le Ministère public, des tribunaux vaudois ont prononcé une expulsion pénale (154 expulsions obligatoires; 32 expulsions facultatives). Ces chiffres sont un bon indice d'une application stricte du nouveau droit, même si le recul que seul le temps donnera manque encore quinze mois après l'entrée en vigueur des dispositions légales.

Mutation de la structure STRADA

Les ressources affectées à STRADA sont augmentées. Des 2,5 procureurs et 3 gestionnaires de dossiers affectés à STRADA depuis juillet 2013, on passe dès février 2018 à 5,7 procureurs, 3 greffiers et 6 gestionnaires de dossiers. Élargi, le périmètre cible la délinquance sérieuse et organisée, dans les domaines des stupéfiants, des brigandages et des vols, dans l'ensemble du canton. La réforme tend à un traitement plus efficace, par une section STRADA localisée à Lausanne, des affaires révélant souvent l'existence de réseaux.

Agenda 21

L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

Le présent rapport présente l'évolution observée pour les quatre objectifs prioritaires du Conseil d'État illustrés par huit indicateurs.

Objectif n° 1 : Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Indicateur : Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des Communes rapportés au PIB cantonal.

Cible du programme de législature (plafond)							
2004	2007	2012	2015	2016	2022	2030	2050
29 %	15,2 %	7,4 %	4,7 %	4,1 %	13 %	–	–

De 1997 à 2016, l'indicateur a baissé de 19,7 points de pour-cent. Partant de 23,8 %, il a d'abord augmenté jusqu'à 27,7 % en 2003 (à cause des déficits de l'État et des communes ainsi que de la recapitalisation de la BCV). Il a ensuite régulièrement diminué pour s'établir à 4,1 % en 2016. Pour l'essentiel, les améliorations successives après 2003 découlent de la distribution aux cantons du produit de la vente des réserves excédentaires d'or de la Banque nationale (2005), des remboursements par la BCV de

bons de participations détenus par l'État, ainsi que de l'amélioration de la marge d'autofinancement (hausse des recettes fiscales due à l'essor économique et maîtrise des charges). Ces prochaines années, les marges d'autofinancement cantonale et communales devraient se réduire (dynamique générale des recettes fiscales moins importante, politique d'investissements ambitieuse et « Projet fiscal 17 »); cela contribuera à faire tendre l'indicateur vers la cible fixée à l'horizon 2022.

Objectif n° 2 : Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Indicateur : Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an, pour le canton, pour les produits pétroliers (combustibles et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

Cible du programme de législature							
2004	2007	2012	2015	2016	2022	2030	2050
3,5	3,2	3,3	3,0	3,1	2,6	2,3	1,5

L'évolution des émissions de CO₂ est encore très dépendante de la rigueur hivernale, eu égard à la part encore très élevée des énergies fossiles pour le chauffage. Malgré la tendance positive des mesures pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des

bâtiments, certains facteurs ont contribué, en 2016, à l'augmentation des émissions de CO₂, comme la croissance démographique (+1,5 %) et un hiver 2016 plus rigoureux qu'en 2014 et 2015.

Indicateur: Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Cible du programme de législature						
2004	2008	2015	2016	2022	2030	2050
6,1 %	9,6 %	12,8 %	13,3 %	17 %	35 %	50 %

En 2016, dans le canton, les énergies renouvelables sont constituées pour 43 % de l'hydraulique, pour 22 % du bois, pour 10 % des usines d'incinération des ordures ménagères, pour 16 % de la chaleur ambiante (géothermie, air et eau) et, pour une part encore plus faible, des autres énergies renouvelables. On relèvera toutefois que la part des capteurs

solaires photovoltaïques connaît une hausse sensible, représentant désormais près de 4 % de l'énergie totale. En 2015, plus de 7,5 % de l'énergie électrique est issue de cette technologie, représentant désormais la deuxième source de production de l'électricité après l'hydroélectricité.

Indicateur: Taux de pénétration des abonnements en transports publics

Part des Vaudois (de 6 ans et plus) en possession d'au moins un abonnement.

Cible du programme de législature						
	2005	2010/11	2015	2022	2030	2050
(1)	37 %	46 %	48 %	53 %	60 %	–
(2) sans ½ tarif		26 %	29 %			

Sources : (1) microrecensement mobilité et transport ; (2) registres annuels des entreprises de transport.

La part de la population résidente de 6 ans et plus possédant au moins un abonnement de transports publics est passée de 37 % en 2005 à 48 % en 2015. Le nombre de détenteurs de ces abonnements est lui passé de 225 000 sur 610 000 résidents en 2005 à 345 000 sur 720 000 résidents en 2015, soit une augmentation en nombre de détenteurs de plus de 50 % en dix ans.

Hors demi-tarif, la part de la population possédant au moins un abonnement est passée de 26 % à 29 %

entre 2011 et 2015. Le nombre de détenteurs « hors demi-tarif » est lui passé de 175 000 sur 675 000 résidents en 2011 à 210 000 sur 720 000 résidents en 2015, soit une augmentation en nombre de détenteurs d'environ 20 % en quatre ans.

La part ne possédant qu'un abonnement demi-tarif est restée quant à elle relativement stable ces quatre dernières années, soit autour de 20 % et représente environ 135 000 détenteurs.

Objectif n° 3: Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Indicateur: Renaturation de cours d'eau

Part de cours d'eau renaturés dans les secteurs définis comme prioritaires, Vaud.

Cible du programme de législature					
	2014	2017	2022	2030	2050
	0,9 %	4,2 %	15 %	25 %	–
km	1,35	6,3	22,5	37,5	–

Cet indicateur connaît une évolution positive. Les secteurs prioritaires définis dans la planification stratégique de la renaturation sont ceux qui présentent le plus de potentiel écologique. Actuellement,

les renaturations réalisées dans le territoire et appréciées par les riverains permettent d'étudier de nombreux autres projets en partenariat avec les communes et les différents acteurs concernés.

Indicateur: Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Surfaces forestières (réserves forestières et îlots de sénescence) laissées à leur évolution naturelle relative avec garantie juridique à long terme, en hectares, Vaud.

Cible du programme de législature				
2012	2017	2022	2030	2050
1350	2910	5500	8000	n. d.

Cet indicateur connaît une évolution positive. Les surfaces soustraites aux interventions sylvicoles et d'exploitation de bois permettent le développement de peuplements forestiers âgés accomplissant leur cycle biologique complet, jusqu'à leur décompo-

sition. Ces ressources sont indispensables pour près de 20 % des espèces forestières (champignons, lichens, insectes, etc.) et jouent un rôle important pour le stockage du carbone dans le sol.

Objectif n° 4: Intégration de chacun dans la société et le monde du travail

Indicateur: Chômeurs en fin de droit

Nombre de chômeurs arrivés en fin de droit, par mois, Vaud.

Cible du programme de législature				
2009	2016	2022	2030	2050
180	420	350	300	-

Depuis 2009, l'évolution du nombre de chômeurs en fin de droit est en constante augmentation. Les effectifs mensuels ont plus que doublé dans le canton. Une explication à cette évolution négative réside dans la 4^e révision de l'assurance chômage (LACI), entrée en vigueur en 2011, qui visait à assainir la situation financière de cette assurance en augmentant les cotisations, d'une part, et en réduisant les

dépenses par le biais d'une redéfinition du droit aux prestations, d'autre part.

Cet indicateur est fortement influencé par la conjoncture économique, mais dépendra aussi des investissements dans la politique de réinsertion des chômeurs, notamment âgés.

Indicateur: Pouvoir d'achat

Revenu disponible équivalent par décile des ménages vaudois après prestations sous condition de ressources (PCR), en francs, Vaud, selon les données du rapport social vaudois 2017.

Cible du programme de législature
Maintien au minimum de la stabilité du pouvoir d'achat pour tous les déciles de la population vaudoise (inflation corrigée).

Cet indicateur mesure l'évolution du revenu disponible qui tient compte du poids des dépenses liées aux impôts, primes d'assurance maladie obligatoire et pensions versées à des tiers et intègre les revenus provenant des prestations sociales. Il est fortement influencé par le poids des primes d'assurance ma-

ladie de base dont l'indice a augmenté de 17,5 % entre 2006 et 2014. Le maintien de la stabilité du pouvoir d'achat pour tous les déciles sera fortement conditionné par l'évolution des coûts de la santé et la conjoncture cantonale d'une part et le niveau des prestations sociales d'autre part.

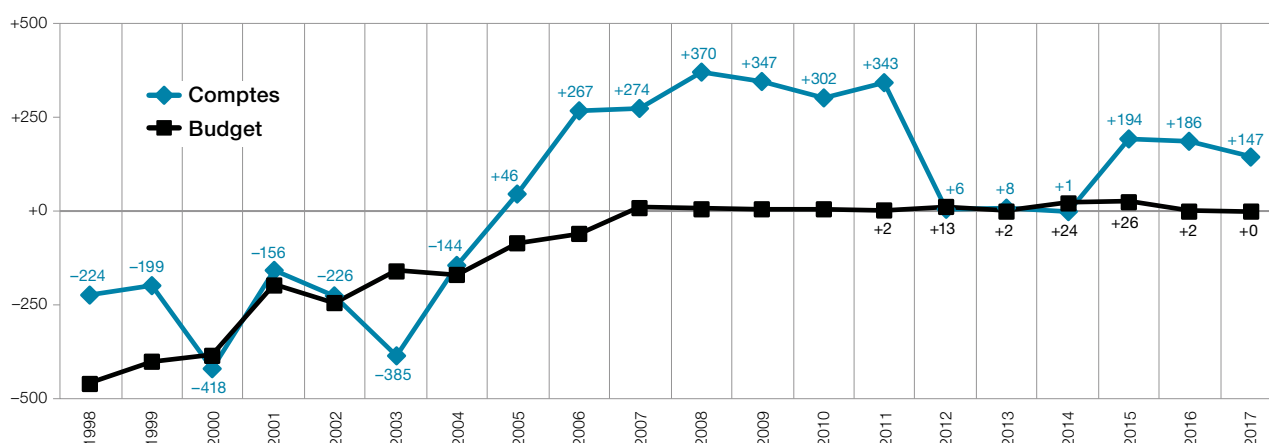
Comptes 2017

En bref

Résultat opérationnel

Les comptes de l'État se soldent pour 2017 par un excédent de revenus de 147 millions.

En millions de francs



Dépenses courantes

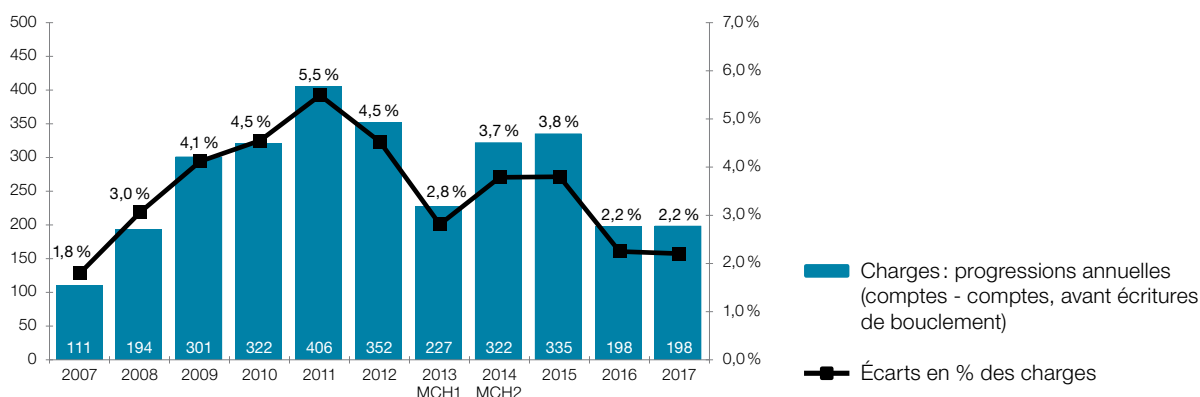
L'écart des charges brutes par rapport au budget 2017 (706 millions) s'explique principalement par des écritures de bouclage et d'attributions aux préfinancements et autres capitaux propres pour 494 millions, ainsi que des amortissements non planifiés d'investissements du CHUV pour 126 millions.

Ces opérations mises à part, la progression réelle des dépenses courantes est de 198 millions par rapport à 2016, ce qui représente **une croissance de +2,2%**, identique à celle de l'année précédente.

+2,2%

En 2017 par rapport à 2016 (hors écritures de bouclage)

En millions de francs



Recettes d'impôts

L'écart du produit des impôts par rapport au budget (+418 millions) provient principalement d'effets conjoncturels (223 millions), exceptionnels (95 millions) ou de modifications légales (10 millions). Sans ces éléments, l'écart est de 90 millions, soit +1,6%.

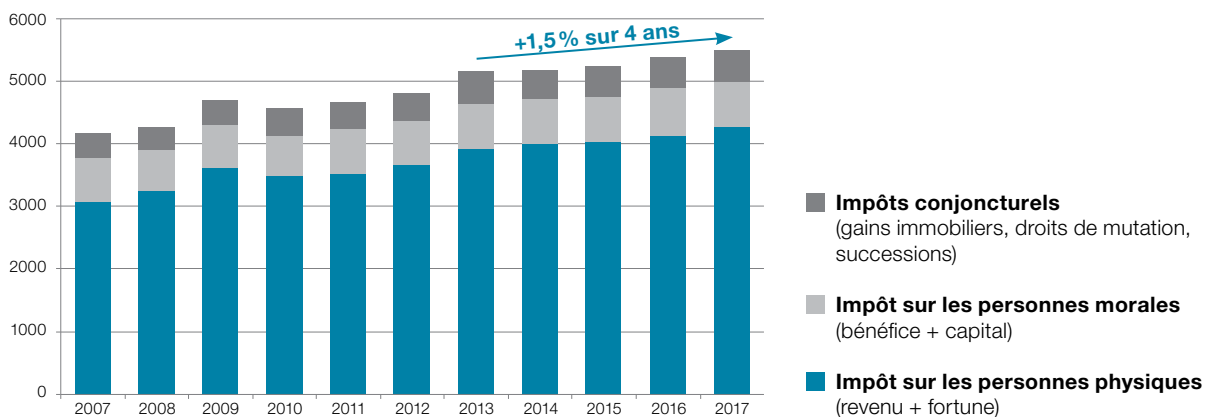
Par rapport aux comptes 2016, les recettes d'impôts montrent une augmentation de +2,3% qui confirme l'amélioration constatée l'année précédente. En particulier, l'impôt sur le revenu qui est le moteur des recettes fiscales marque une progression de 3,4%.

+2,3%

En 2017 par rapport à 2016
(impôts 60%
des revenus totaux)

Évolution des trois groupes d'impôts déterminants

En millions de francs



Investissements

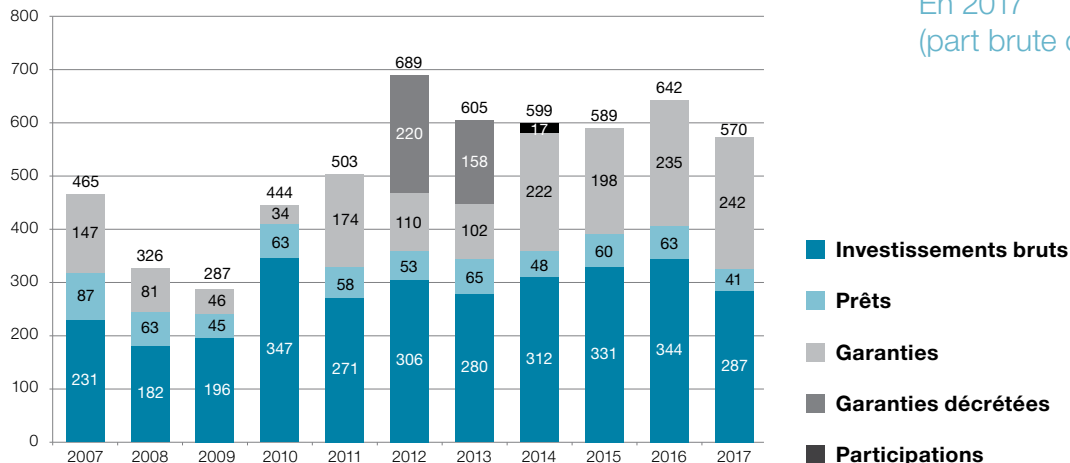
Les investissements bruts de l'État (y compris la part des tiers) s'élèvent à **287 millions**.

S'ajoutent les nouveaux prêts octroyés pour 41 millions et les garanties activées à hauteur de 242 millions, pour un **montant global investi dans l'économie vaudoise de 570 millions** en 2017.

287^{mios}

En 2017
(part brute de l'État)

En millions de francs

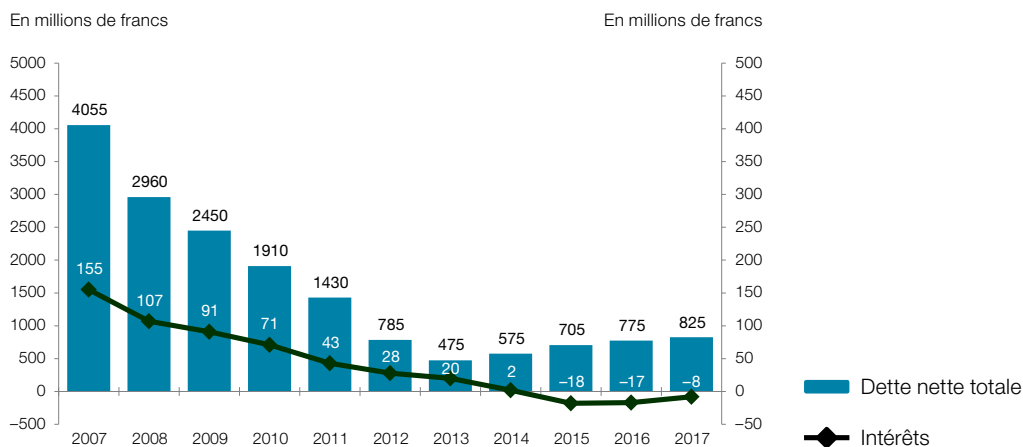


Dettes et intérêts

Après neuf réductions consécutives, la dette nette du Canton remonte légèrement depuis 2014 pour **atteindre 825 millions** aux comptes 2017. Cette croissance provient principalement de la recapitalisation de la CPEV (180 millions par an) et du volume des investissements.

La charge d'intérêts reste négative à **-8 millions**, en raison d'intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

825 mios
À la fin 2017



1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2017 sont les suivants :

Rapport annuel							
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Charges totales	10 004	9 639	9 653	9 518	9 439	8 790	8 081
Revenus totaux	10 151	9 825	9 847	9 519	9 446	8 797	8 424
Résultat	147	186	194	0,8	8	6	343
Revenus d'impôts	6 183	6 044	5 925	5 843	5 826	5 442	5 218
Charges d'intérêts	30	24	26	39	59	70	84
Amortissement du patrimoine administratif	269	421	244	252	156	145	167
– Degré d'autofinancement	166,6%	190,7%	143,1%	83,2%	67,9%	58,8%	217,6%
Dettes (dettes brutes)	975	975	975	1 525	1 075	1 985	2 060
Variation de la dette brute	0	0	-550	450	-910	-75	-500
Placement	150	200	270	950	600	1 200	630
Endettement (dette nette)	825	775	705	575	475	785	1 430
(+) Excédent/(-) Découvert au bilan	1 671	1 406	1 120	742	661	540	462

Budget/Comptes 2017 après attributions			
(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	9 298 030 400	9 298 092 400	62 000
Comptes	10 003 990 217	10 151 453 545	147 463 328
Différence budget total/comptes	705 959 817	853 361 145	147 401 328
en % du budget total	7,6%	9,2%	

Résultat 2017

Les comptes de l'État se soldent par un excédent de revenus net de 147 millions. Le résultat intègre des écritures de bouclage, des préfinancements et d'autres attributions liées à la mise en œuvre dès 2019 de la RIE III vaudoise, pour un total de 494 millions dont 339 millions pour les seules attributions. Dans le compte de résultat, le résultat opérationnel comprend les écritures de bouclage ; le résultat extraordinaire comprend quant à lui les attributions aux préfinancements et autres fonds propres.

Résultat après attributions	
(En francs)	2017
Résultat opérationnel	486 463 328
Attributions aux préfinanc./autres fonds propres	339 000 000
Résultat, (+) revenu/(-) charge	147 463 328

Compte de résultat	
(En francs)	2017
Résultat opérationnel	486 463 328
Résultat extraordinaire	-221 403 602
Résultat du compte, (+) revenu/(-) charge	265 059 726

En résumé, le Conseil d'État tire

des comptes 2017 les constats suivants :

Les charges brutes de l'État de Vaud pour l'exercice 2017 s'élèvent à 10,004 milliards. Ce montant comprend des écritures de bouclage à hauteur de 155 millions, des préfinancements destinés à favoriser la diversification du tissu économique vaudois pour 75 millions, à accroître de 8 millions la participation de l'État aux chantiers patrimoniaux et archéologiques dans le canton, ainsi qu'une attribution de 256 millions aux autres capitaux propres en vue de la mise en œuvre en 2019 et 2020 de la RIE III vaudoise.

Ces opérations neutralisées pour permettre la comparaison, les charges ordinaires de l'État dépassent de 85 millions (0,9 %) la prévision budgétaire. D'autre part, leur augmentation réelle par rapport aux comptes 2016 est de 198 millions, ce qui représente une croissance de 2,2 %, identique à celle de l'année précédente. Les principaux écarts entre 2016 et 2017 concernent la santé et le social (+104 millions), ainsi que les créances fiscales (+44 millions). L'augmentation de 2,2 % de la masse salariale (+50 millions), qui provient principalement

de l'enseignement (+35 millions), est en ligne avec l'ensemble des dépenses courantes.

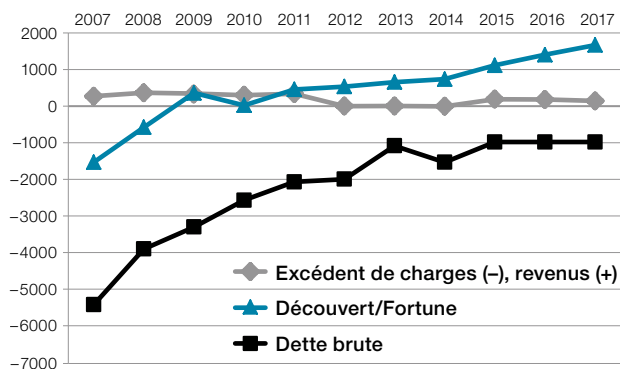
Le montant des revenus atteint 10,151 milliards, soit 853 millions de plus (9,2 %) qu'au budget. Cet écart s'explique pour moitié par l'augmentation des revenus fiscaux. L'autre moitié comprend notamment la part à l'IFD (+116 millions), le bénéfice de la BNS (+107 millions), la facture sociale (+38 millions) ou encore l'asile (+46 millions). Avec une croissance de 2,3 % en 2017, les recettes d'impôts confirment l'amélioration constatée aux comptes 2016. Moteur de ces recettes, l'impôt sur le revenu progresse de 3,4 % (+117 millions). En revanche, les revenus économiques (impôts sur le bénéfice et le capital) sont en recul de 8,4 % (-64 millions), ne bénéficiant pas des effets exceptionnels qui caractérisaient l'exercice 2016.

Les investissements bruts (y compris la part des tiers) se montent à 287 millions en 2017. Figurent parmi les objets réalisés cette année les routes cantonales (64 millions), le CHUV (48 millions), les bâtiments destinés à l'enseignement et à la formation (30 millions), les autres immeubles de l'État (38 millions) ou encore le projet Plateforme 10 (20 millions). S'ajoutent à ces montants les nouveaux prêts de 41 millions et les garanties activées à hauteur de 242 millions, pour un montant global investi dans l'économie vaudoise de 570 millions.

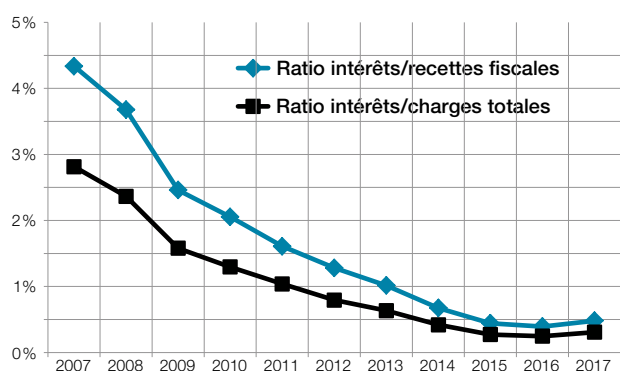
Au final, la dette nette de l'État poursuit sa légère croissance amorcée en 2014 pour atteindre 825 millions aux comptes 2017. Cette progression provient principalement de la recapitalisation de la Caisse de pensions (180 millions par an) et du volume des investissements.

Évolution du résultat, du capital et de la dette brute

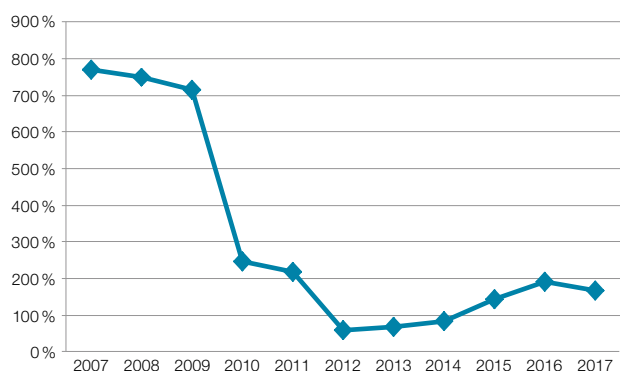
En millions de francs



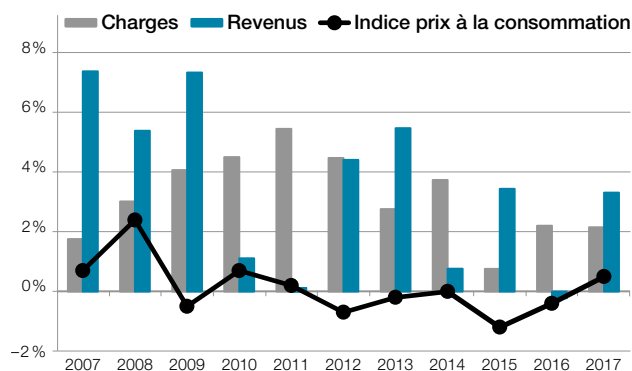
Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



Évolution du degré d'autofinancement



Taux de croissance



2 Analyse des comptes de fonctionnement

Analyse et base de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires ni des comptes de charges et produits extraordinaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré

initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre « Écarts entre le budget voté et les comptes » ainsi que dans le chapitre « Écarts entre les comptes 2017 et les comptes 2016 ».

2.1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 409 775 700	2 394 031 356	-15 744 344	-0,7%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	713 819 100	761 729 469	47 910 369	6,7%
33	Amortissements du patrimoine administratif	206 610 800	262 336 237	55 725 437	27,0%
34	Charges financières	43 441 000	29 733 124	-13 707 876	-31,6%
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	14 743 600	20 407 469	5 663 869	38,4%
36	Charges de transferts	5 343 236 700	5 585 757 037	242 520 337	4,5%
37	Subventions à redistribuer	561 718 400	606 044 800	44 326 400	7,9%
39	Imputations internes	4 685 100	4 950 725	265 625	5,7%
	Total	9 298 030 400	9 664 990 217	366 959 817	3,9%

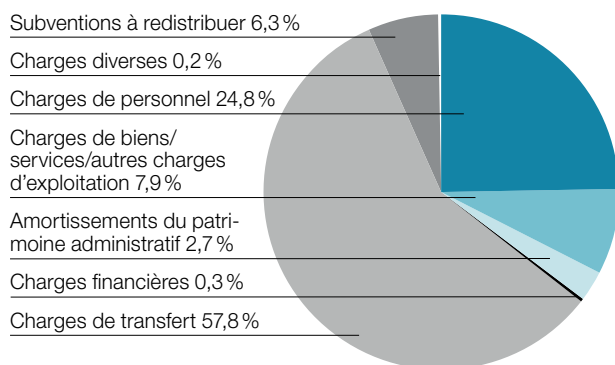
	Revenus (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	5 764 570 000	6 183 259 287	418 689 287	7,3%
41	Patentes et concessions	41 668 000	149 679 547	108 011 547	259,2%
42	Taxes et redevances	384 998 600	403 409 994	18 411 394	4,8%
43	Revenus divers	44 801 700	49 036 572	4 234 872	9,5%
44	Revenus financiers	231 186 900	242 369 962	11 183 062	4,8%
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	35 963 600	34 650 174	-1 313 426	-3,7%
46	Revenus de transferts	2 228 500 100	2 478 052 485	249 552 385	11,2%
47	Subventions à redistribuer	561 718 400	606 044 800	44 326 400	7,9%
49	Imputations internes	4 685 100	4 950 725	265 625	5,7%
	Total	9 298 092 400	10 151 453 545	853 361 145	9,2%

3 Écarts entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Charges par nature: éléments essentiels



Groupe 30 **-15,7 millions -0,7 %**

Personnel

Cet écart inférieur au budget s'explique traditionnellement par des vacances de postes, des départs à la retraite et des non-engagements d'auxiliaires, atténué toutefois par des dépenses supérieures au budget dans le domaine de l'enseignement, des curatelles et de l'asile.

Groupe 31 **+47,9 millions +6,7 %**

Biens, services et marchandises

L'écart supérieur au budget provient principalement de réévaluation de créances fiscales (+33,2 millions), de mise en compte d'actes de défaut de bien (ADB) pour l'assistance judiciaire et les frais pénaux (+15,1 millions) et de frais pour l'entretien des routes (dont 5,4 millions liés au service hivernal en partie refacturés). Des diminutions de 6,5 millions sont à relever pour les honoraires d'experts externes dus à des retards ou à des renoncements sur projets.

Groupe 33 **+55,7 millions +27,0 %**

Amortissements du patrimoine administratif

L'écart s'explique par les amortissements non planifiés enregistrés pour un total de 137,2 millions dont la moitié concerne les écritures de boucllement. L'autre moitié concerne les amortissements des objets du CHUV.

L'effet des amortissements non planifiés sur l'exercice 2017 est atténué par les amortissements ordinaires moindres que prévus au budget (-79,1 millions) en raison des amortissements non planifiés enregistrés dans les exercices précédents (2016 notamment) et d'investissements moins importants que prévus.

Groupe 34 **-13,7 millions -31,6 %**

Charges financières

L'écart provient d'intérêts passifs dont 12,3 millions résultant d'une non-conclusion d'emprunt en 2017 ainsi que 3,9 millions de frais d'émission non dépensés en lien avec l'emprunt. Le solde de l'écart provient des intérêts rémunérateurs moindres sur impôts à verser aux contribuables (-2,8 millions) et, a contrario, d'intérêts négatifs sur les avoirs de l'État pour +5,6 millions.

Groupe 35 **+5,7 millions +38,4 %**

Attributions fonds et financements spéciaux

Cet écart s'explique par les excédents de revenus constatés qui sont attribués aux capitaux des fonds concernés.

Groupe 36 **+242,5 millions +4,5 %**

Charges de transferts

L'écart avec le budget provient de multiples variations, essentiellement à la hausse, parmi lesquelles figurent des écritures de boucllement pour un total de 86,6 millions. On relèvera les :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Santé/Hôpitaux amortissement CHUV	+57,8
- Social/Subsides assurances maladie	+49,2
- Social/RI + MIS	+44,7
- Asile/Augmentation des frais des demandeurs (+20,9 millions), coûts des projets d'intégration (+6,5 millions) et frais de scolarisation des enfants (+0,9 million)	+28,3
- Écriture de boucllement. Prise en charge de remboursements anticipés emprunts contractés par diverses institutions échus en 2018	+27,2

– Écriture de boucllement. Communes : compensation baisse taux d'imposition bénéfice des entreprises pour périodes fiscales 2017-2018	+27,0
– Écriture de boucllement. Amortissement non planifié des subventions à l'investissement	+21,8
– Social/Politique familiale dont 17,2 millions rente pont	+18,9
– Santé/Hospitalisation hors canton (+7,8 millions); OSAD (+3,4 millions)	+11,2
– Écriture de boucllement. Amortissement non planifié des prêts conditionnellement remboursables (PCR) des entreprises de transport	+10,6

Effets à la baisse (en millions de francs)

– Transport/Subventions entreprises de transports publics résultats 2016	-12,6
– Santé/Activités de l'HRC FHV (-6,1 millions); subventions à la chaîne des urgences (-2,2 millions); divers projets partagés entre les hôpitaux (-1,8 million); réseaux de soins (-1,9 million)	-12,0
– Hautes écoles/restitution du résultat de la HEIG-VD et de l'HESAV	-11,6

– Agriculture/Subventions divers projets de protection des ressources (-5,8 millions) et autres subventions (-1,2 million)	-7,0
– Aide à la pierre et au logement	-4,7

Groupe 37 **+44,3 millions +7,9%**

Subventions à redistribuer

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. L'écart constaté s'explique principalement par les subventions en lien avec la Convention-Programme Bâtiments (+20,6 millions) et les subventions fédérales redistribuées aux hautes écoles (+16,4 millions).

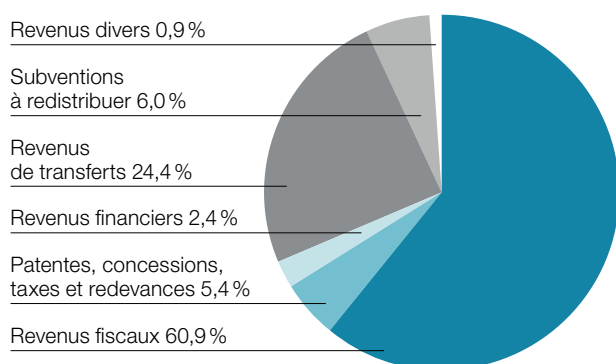
Groupe 39 **+0,3 million +5,7%**

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et le faible écart ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2 Évolution des revenus par nature (budget-comptes)

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40 **+418,7 millions +7,3%**

Revenus fiscaux

Le total du produit d'impôts des comptes 2017 présente un écart favorable au budget de 418,7 millions (+7,3 %). Ceci s'explique par les impôts directs sur les personnes physiques (+297,6 millions/+6,8 %), les impôts directs sur les personnes morales (+37,7 millions/+5,4 %), les autres impôts directs notamment les

droits de mutation (+22,6 millions/+15,1 %), les gains immobiliers (+23,4 millions/+12,3 %) et les impôts sur les successions et donations (+31,0 millions/+38,8 %).

Groupe 41 **+108,0 millions +259,2%**

Patentes et concessions

L'écart principal provient de la distribution du bénéfice 2016 de la BNS en 2017 pour un montant de 106,9 millions dont l'incertitude prédominait au moment de l'élaboration du budget 2017.

Groupe 42 **+18,4 millions +4,8%**

Taxes et redevances

L'écart s'explique principalement par des recettes supérieures au budget de 13,9 millions liées au recouvrement AJ, NFP, APP et à la reprise d'ADB (en lien avec les charges y afférentes du groupe de comptes 31) ainsi que d'émoluments pour des actes administratifs fiscaux (+2,0 millions) et fonciers (+3,7 millions).

Groupe 43 **+4,2 millions +9,5%**

Revenus divers

Écarts multiples dus à des prestations complémentaires facturées ou remboursées non prévues au budget. On relèvera les :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Cotisations prélevées sur les indemnités de chômage et les prestations versées aux bénéficiaires de l'APGM (augmentation du taux de 1,9 % à 2,5 % dès le 01.04.2017) +3,8
- Refacturation aux communes du service hivernal (1,6 million) et facturation du remblaiement de la gravière de Bioley-Orjulaz (1,0 million) +2,6
- Augmentation des demandes d'exemption de construire des places protégées +1,6

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Prélèvement sur préfinancements du programme de soutien à l'industrie et l'innovation (comptabilisation au budget au groupe 43 et aux comptes au groupe 48) -3,0

Groupe 44 **+11,2 millions +4,8%**

Revenus financiers

Cet écart favorable par rapport au budget provient de revenus supplémentaires issus de revenus de ventes de parcelles propriété de l'État, dont la Pala pour 20,0 millions ; de 2,1 millions de revenus de loyers et fermage et de 3,1 millions de dividendes.

Des effets baissiers par rapport au budget sont également constatés pour 15,7 millions de manco de la contribution financière du CHUV pour les amortissements et les intérêts des objets d'investissement.

Groupe 45 **-1,3 million -3,7%**

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cet écart s'explique par les excédents de charges constatés qui sont prélevés sur les capitaux des fonds concernés.

Groupe 46 **+249,6 millions +11,2%**

Revenus de transferts

L'écart constaté provient de variations à la hausse et à la baisse dont les principales sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Part à l'impôt fédéral direct (IFD) +115,9
- Part du produit à l'impôt anticipé (IA) +41,1
- Facture sociale (participation des communes) +38,4
- Subvention SEM (santé/social) en lien avec le flux des migrants +27,7
- Subvention SEM (asile) en lien avec l'afflux des réfugiés +18,2
- Subvention fédérale pour l'exploitation des routes nationales (+7,4 millions); contribution aux routes principales suite à la fin du chantier de la H144 (+5,8 millions) +13,2

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Agriculture/Subventions Confédération divers projets (en lien avec le groupe de comptes 36) -4,0

Groupe 47 **+44,3 millions +7,9%**

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Néanmoins, le détail des explications des écarts figure sous les charges du groupe 37.

Groupe 49 **+0,3 million +5,7%**

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Écarts entre les comptes 2017 et les comptes 2016

4.1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Comptes 2017	Comptes 2016	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 394 031 356	2 347 354 322	46 677 034	2,0%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	761 729 469	724 890 958	36 838 510	5,1%
33	Amortissements du patrimoine administratif	262 336 237	414 711 372	-152 375 135	-36,7%
34	Charges financières	29 733 124	23 759 645	5 973 479	25,1%
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	20 407 469	19 182 446	1 225 023	6,4%
36	Charges de transferts	5 585 757 037	5 506 528 451	79 228 586	1,4%
37	Subventions à redistribuer	606 044 800	559 417 279	46 627 520	8,3%
39	Imputations internes	4 950 725	4 934 202	16 523	0,3%
	Total	9 664 990 217	9 600 778 677	64 211 540	0,7%

	Revenus (en francs)	Comptes 2017	Comptes 2016	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	6 183 259 287	6 044 189 421	139 069 865	2,3%
41	Patentes et concessions	149 679 547	102 905 042	46 774 505	45,5%
42	Taxes et redevances	403 409 994	447 305 071	-43 895 077	-9,8%
43	Revenus divers	49 036 572	46 272 770	2 763 801	6,0%
44	Revenus financiers	242 369 962	241 983 871	386 091	0,2%
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	34 650 174	33 529 579	1 120 595	3,3%
46	Revenus de transferts	2 478 052 485	2 344 497 418	133 555 067	5,7%
47	Subventions à redistribuer	606 044 800	559 417 279	46 627 520	8,3%
49	Imputations internes	4 950 725	4 934 202	16 523	0,3%
	Total	10 151 453 545	9 825 034 654	326 418 890	3,3%

4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2017 et 2016)

Groupe 30 **+46,7 millions +2,0%**

Personnel

La progression de la masse salariale totale pour l'ACV s'explique par les effets démographiques et des annuités dans le domaine de l'enseignement (+35,2 millions). Dans le domaine santé/social, l'augmentation de charges de +3,1 millions par rapport à 2016 s'explique principalement par les besoins en ETP du CSIR et les charges liées au cercle de qualité des EMS. D'autres écarts sont également à relever en lien avec la réforme des curatelles et tutelles « cas lourds » (+1,9 million), ou encore l'augmentation des effectifs de la police cantonale (+1,9 million) ainsi que l'internalisation des ressources informatiques (+1,6 million).

Outre l'effet d'autres postes vacants 2016 pourvus en 2017 non mentionnés ci-dessus, l'écart est atténué par une baisse des charges des intérêts à verser en 2017 dans le cadre de la recapitalisation CPEV (-3,1 millions).

Groupe 31 **+36,8 millions +5,1%**

Biens, services et marchandises

Le principal écart provient d'une réévaluation à la hausse de 44,3 millions du correctif d'actifs sur créances fiscales, de +2,0 millions en lien avec la surpopulation carcérale et de frais de surveillance policière (+1,8 million).

Les écarts à la baisse sont constatés pour la comptabilisation des actes de défaut de biens (ADB) pour l'assistance judiciaire et les frais pénaux (en lien avec la diminution des revenus vs groupe 42) (-5,9 millions), -2,5 millions pour le renouvellement des tenues et équipements personnels fait en 2016 financé par des fonds de protection civile, -1,4 million pour les indemnités versées aux avocats d'office et -1,2 million en lien avec la diminution des frais d'imprimés et envois pour les élections.

Groupe 33 **-152,4 millions -36,7 %**

Amortissements du patrimoine administratif

L'écart favorable s'explique par les amortissements non planifiés enregistrés en 2017 pour un total de 137,2 millions contre 278,3 millions en 2016. L'écart résiduel de 11,1 millions s'explique par l'effet des amortissements non planifiés comptabilisés lors de l'exercice 2016, soulageant ainsi les amortissements prévus au budget en 2017.

Groupe 34 **+6,0 millions +25,1 %**

Charges financières

Ces charges supplémentaires proviennent des intérêts négatifs sur avoirs (+8,2 millions) atténuées partiellement par des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales (-2,0 millions).

Groupe 35 **+1,2 million +6,4 %**

Attributions aux fonds et financements spéciaux

L'écart constaté provient de la variation des attributions annuelles sur capital en lien avec le résultat des fonds (excédents de revenus principalement).

Groupe 36 **+79,2 millions +1,4 %**

Charges de transferts

L'écart constaté provient de variations à la hausse et à la baisse dont les principales sont détaillées ci-dessous:

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Social/Subsides assurances maladie	+51,8
- Social/RI/MIS (+17,6 millions); +9,7 millions de bourses d'études; +1,2 million pension alimentaire BRAPA	+28,5
- Écriture de boucllement. Communes: compensation baisse taux d'imposition bénéfique des entreprises pour périodes fiscales 2017-2018	+27,0
- Santé/Social/activités liées à la filière psychiatrie	+17,9
- Social/Politique familiale et autres régimes ..	+15,0
- Santé/AVASAD (+6,1 millions); OSAD (+2,8 millions); fonds de sécurité pour les travailleurs (+3,0 millions)	+11,9
- Santé/Croissance d'activités et de prestations d'intérêt général (PIG) accordées aux hôpitaux de la FHV	+11,0

- Part communale aux gains immobiliers (+8,7 millions) et à l'impôt sur les frontaliers (-0,2 million)	+8,5
- Santé (+5,3 millions hospitalisation hors canton, +1,7 million croissance activité hors quota des cliniques privées; +0,9 million subventions aux chaînes des urgences)	+7,9
- Social/Subsides pour les bénéficiaires PC AVS/AI	+7,4

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Santé/Subventions à l'investissement CHUV dont -35,0 millions liés au nouveau mode de financement (non-remboursement des recettes des assureurs); ajustement suite aux amortissements non planifiés en 2016 (-15,7 millions); amortissements non planifiés moins importants en 2017 (-19,1 millions) et +5,7 millions service de la dette	-64,1
- Charges RPT effet de l'indice des ressources vaudois	-31,3
- Économie et tourisme/ducroire 2016 en lien avec Beaulieu (-14,5 millions), pertes sur cautionnements émis en faveur d'entreprises privées (+0,7 million) et augmentation des actions de promotion (+0,7 million)	-13,1

Groupe 37 **+46,6 millions +8,3 %**

Subventions à redistribuer

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Le groupe de comptes 37 est totalement compensé par des revenus équivalents à la rubrique 47. L'écart constaté s'explique principalement par les subventions en lien avec la Convention-Programme Bâtiments (+28,6 millions) et les subventions fédérales redistribuées aux hautes écoles (+17,0 millions).

Groupe 39 **+0,02 million +0,3 %**

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

4.3 Évolution des revenus par nature (comptes 2017 et 2016)

Groupe 40 **+139,1 millions +2,3 %**

Revenus fiscaux

Le total du produit d'impôts des comptes 2017 présente un écart favorable aux comptes 2016 de 139,1 millions (+2,3 %) contre 118,9 millions (+2,0 %) en 2016. Ceci s'explique par les impôts directs sur les personnes physiques (+177,6 millions/+3,9 %), les impôts directs sur les personnes morales (-67,9 millions/-8,5 %), les autres impôts directs notamment les impôts sur les successions et donations (-8,2 millions/-6,9 %), l'impôt sur les gains immobiliers (+17,1 millions/+8,7 %) et les droits de mutation (+14,1 millions/+8,9 %). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que l'an dernier (+5,1 millions/+2,1 %).

Groupe 41 **+46,8 millions +45,5 %**

Patentes et concessions

L'écart provient de la différence (+45,5 millions) entre la distribution du bénéfice 2015 de la BNS en 2016 pour un montant de 61,5 millions et celui versé de 107,0 millions en 2017. L'écart résiduel provient de 1,0 million en lien avec l'augmentation de la taxe sur les jeux de loteries, les lotos et les tombolas.

Groupe 42 **-43,9 millions -9,8 %**

Taxes et redevances

Ce groupe de comptes fait état de variations dont les principales sont détaillées ci-dessous :

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Arrêt du remboursement du CHUV à l'État de la part des assureurs sur les investissements	-33,5
- Rétrocession de subventions résultant des résultats 2016 de la CEESV	-9,1
- Recettes en lien avec les ADB des NFP et le rattrapage d'anciens dossiers concernant les amendes et peines pécuniaires (-7,3 millions), ainsi que la récupération des ADB déjà amortis (+0,7 million)	-6,6
- Amendes pour soustraction d'impôts	-1,3

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Émoluments actes administratifs dans les domaines de la fiscalité et du foncier	+5,0
- Remboursement de l'AVASAD	+2,0

Groupe 43 **+2,8 millions +6,0 %**

Revenus divers

L'écart s'explique par des revenus supplémentaires de 2,6 millions en lien avec les cotisations prélevées sur les indemnités de chômage et les prestations versées aux bénéficiaires de l'APGM ainsi que par la hausse de la refacturation aux communes du service hivernal et la facturation du remblaiement de la gravière de Bioley-Orjulaz (+2,0 millions). A contrario, une multitude de variations à la baisse pour des montants inférieurs à 1,0 million est constatée.

Groupe 44 **+0,4 million +0,2 %**

Revenus financiers

Cet écart est à mettre en évidence avec la baisse des intérêts sur créances fiscales (-4,9 millions) et une baisse de la compensation financière CHUV : -17,5 millions (-1,4 million d'intérêts et -16,1 millions d'amortissements). A contrario, il est à relever une augmentation de dividendes de 1,5 million ainsi qu'un produit comptable lié à la vente du terrain de la Pala et divers (+20,8 millions).

Groupe 45 **+1,1 million +3,3 %**

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

L'écart provient de la variation des prélèvements annuels sur capital en lien avec le résultat des fonds (excédents de charges principalement).

Groupe 46 **+133,6 millions +5,7 %**

Revenus de transferts

L'écart constaté provient de variations à la hausse et à la baisse dont les principales sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Part à l'IA	+42,3
- Part à l'IFD	+39,6
- Facture sociale (participation des communes)	+26,5
- Social/Subsides assurances maladie	+13,3
- Subvention SEM (santé/social) en lien avec le flux des migrants	+9,9

– Subvention fédérale pour l'exploitation des routes nationales (+3,9 millions); contribution aux routes principales suite à la fin du chantier de la H144 (+4,0 millions) et de l'impôt sur les huiles minérales (+0,7 million).....	+8,6
– Part cantonale de la RPLP (Redevance poids lourds liée aux prestations).....	+4,5

Effets à la baisse (en millions de francs)

– Subvention SEM (asile) intégration, aide d'urgence et frais administratifs des requérants.....	-4,3
– Péréquation financière.....	-3,7
– Refacturation intercantonale des dossiers RI.....	-3,7

Groupe 47 **+46,6 millions +8,3%**

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. À toutes fins utiles, le détail des explications des écarts figure sous les charges du groupe 37.

Groupe 49 **+0,02 million -0,3%**

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

5. Charges et revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire

(En francs)	2017
Charges extraordinaires	339 174 363
Revenus extraordinaires	117 770 761
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(-) charge	-221 403 602

5.1 Charges extraordinaires

L'écart constaté s'explique par des écritures en lien avec des attributions à des préfinancements et à des capitaux propres qui s'élèvent à 339,0 millions en 2017 contre 38,5 millions une année auparavant. Ainsi, un montant de 75,0 millions a été comptabilisé pour un préfinancement destiné au programme de renforcement de la diversification du tissu économique, un deuxième montant de 8,0 millions pour une participation vaudoise aux chantiers patrimoniaux et archéologiques et un autre pour 256,0 millions correspondant à une estimation de deux ans de surcoûts liés à la feuille de route RIE III vaudoise pour les années 2019 et 2020.

5.2 Revenus extraordinaires

Sont comptabilisés en 2017 dans les revenus extraordinaires, 57,6 millions dus au versement de la BCV à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apport de capital et ceci pour la septième année consécutive; une correction du produit à recevoir en lien avec la subvention fédérale LEHE de 14,0 millions; un solde transitoire de participation de l'État au déficit 2016 du CHUV de 13,0 millions; des reports de crédits non utilisés pour un total de 2,3 millions, dont un report de crédit de 1,0 million concernant la nouvelle politique salariale, le produit de 17 successions pour 1,8 million et une mise au rebut d'immobilisations bouclées avec soldes négatifs pour 1,5 million. Les prélèvements annuels sur les préfinancements ont été effectués pour un montant total de 26,0 millions.

Au final, le compte de résultat extraordinaire présente pour l'année 2017 des charges extraordinaires de 339,2 millions, des revenus extraordinaires de 117,8 millions pour un excédent de charges de 221,4 millions.

6. Analyse du bilan au 31 décembre 2017

6.1 Introduction

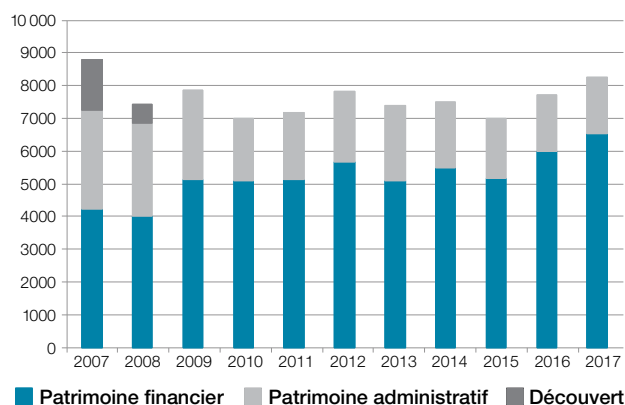
L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Une synthèse des variations par groupe de comptes 2017 et 2016 est présentée dans les chapitres «Variation des postes de l'actif» et «Variation des postes des passifs».

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 2007 à 2017

En millions de francs



6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation	(%)
10 Patrimoine financier	6 538 842 814	5 999 592 453	539 250 361	9,0 %
100 Disponibilités et placements à court terme	3 255 094 744	2 836 824 975	418 269 768	14,7 %
101 Créances	2 431 647 310	2 330 366 424	101 280 886	4,3 %
104 Actifs de régularisation	599 282 612	577 554 324	21 728 287	3,8 %
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	14 273 529	15 422 432	-1 148 903	-7,4 %
107 Placements financiers	180 646 629	181 540 234	-893 604	-0,5 %
108 Immobilisations corporelles du PF	57 897 990	57 884 064	13 926	0,0 %
14 Patrimoine administratif	1 719 891 408	1 732 031 547	-12 140 139	-0,7 %
140 Immobilisations corporelles du PA	1 229 661 550	1 244 817 284	-15 155 734	-1,2 %
142 Immobilisations incorporelles du PA	-22 525	-1 288 441	1 265 916	-98,3 %
144 Prêts	362 264 717	361 435 146	829 571	0,2 %
145 Participations, capital social	9 011 975	9 011 975	-	0,0 %
146 Subventions d'investissements	118 975 691	118 055 583	920 108	0,8 %
Total	8 258 734 222	7 731 624 000	527 110 222	6,8 %

100 + 418 millions

Disponibilités et placements à court terme

La variation de cette rubrique est en partie due à l'augmentation des paiements d'avance par les contribuables vaudois, des acomptes d'impôts 2018 en 2017, en comparaison à l'année précédente (+109 millions). La contrepartie de cette variation se retrouve dans le groupe de comptes 204 - *Passifs de régularisation*.

Le solde de la progression des disponibilités de 309 millions est dû principalement au cash-flow 2017.

101 +101 millions

Créances

Les créances d'impôts ont augmenté de 34 millions. Leur solde passe de 1799 millions au 31 décembre 2016 à 1833 millions au 31 décembre 2017.

Également au bilan de la Direction générale de la fiscalité (DGF), l'impôt anticipé (IA) supputé (impôt anticipé à récupérer calculé sur les acomptes d'impôt) est passé de 528 millions en 2016 à 566 millions au 31 décembre 2017, soit 38 millions de progression.

L'IA supputé imputé sur les acomptes représente le 80 % de l'IA réel déterminé dans la dernière taxation; lors de la taxation, il est remplacé par l'IA réel. L'IA réel augmentant, l'IA supputé suit la tendance.

Trois années d'impôt anticipé, 2015, 2016 et 2017, sont à récupérer auprès de la Confédération, principalement sur les dividendes BCV et Romande Énergie (+52 millions).

Le compte courant de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) a passé d'un solde de 45 millions à fin 2016 à 59 millions au 31 décembre 2017. Cette augmentation de 14 millions s'explique par l'enregistrement à fin 2017 du résultat de boucllement des conventions hospitalières en faveur de l'État (non versées).

Le compte courant Péréquation intercommunale, créé en 2017, se solde à 6 millions au 31 décembre 2017. Il s'agit de communes ayant obtenu un nouveau calcul de leurs acomptes, suite à une modification de certaines données de taxation concernant les entreprises.

Le solde du compte courant de la Caisse fédérale est en faveur de la Confédération au 31 décembre 2017, au passif du bilan, groupe de comptes 200 – Engagements courants, alors qu'il était en faveur du Canton au 31 décembre 2016 (-13 millions).

Pour la présentation du bilan, les correctifs d'actifs sur créances figurent en diminution des créances. Ainsi, on relèvera que le correctif d'actifs pour pertes sur créances d'impôt a été réévalué à la hausse en 2017 (+33 millions).

104

-22 millions

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation sont composés des actifs transitoires, produits à recevoir et des actifs anticipés, charges payées d'avance.

La part des cantons au produit de l'impôt anticipé et de la retenue supplémentaire USA 2017 est plus élevée que pour les années précédentes. La répartition par canton attribue au canton de Vaud un montant de 94 millions à recevoir au 31 décembre 2017, contre 52 millions au 31 décembre 2016, soit une progression de 42 millions.

Un plus grand nombre de communes vaudoises ont demandé et obtenu un arrangement de paiement pour la facture sociale en 2017. Par rapport

au 31 décembre 2016, cette augmentation se chiffre à 16 millions.

Le solde dû par l'Administration fédérale des contributions (AFC) se monte à 152 millions au 31 décembre 2017, contre 182 millions l'année précédente, soit une diminution de 30 millions. Ces montants représentent l'imputation forfaitaire et l'impôt anticipé dus par la Confédération au canton de Vaud.

Moins de subventions ont été payées d'avance à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) au 31 décembre 2017, comparé au 31 décembre 2016 (-8 millions).

106

-1 million

Marchandises, fournitures et travaux en cours

La valorisation des inventaires marchandises et fournitures figurent dans ce groupe de comptes.

107

-1 million

Placements financiers

Ce groupe de comptes se compose des actions et parts sociales du patrimoine financier.

Y figurent notamment, les actions de la Banque Cantonale Vaudoise, ainsi que les prêts de l'Office cantonal des bourses d'études.

108

0 million

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immeubles gérés par fonds figurent dans ce groupe de comptes.

Le solde principal est composé du Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR), qui se monte à 58 millions au 31 décembre 2017.

6.3 Investissements

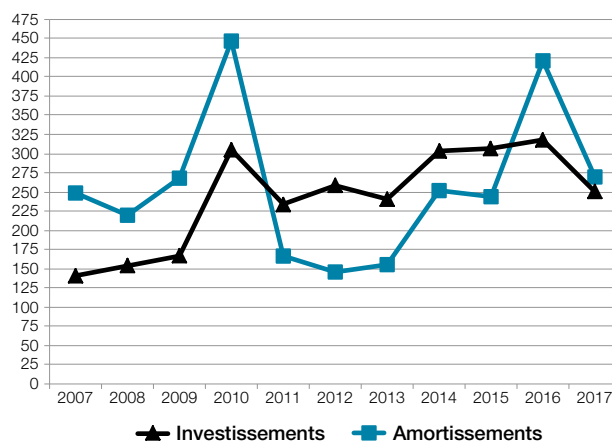
Dépenses et recettes du compte des investissements

(En francs)	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Routes	63 113 195		
Bâtiments et constructions	147 332 061		
Forêts	–		
Mobilier et installations	376 853		
Autres investissements corporels	14 453 138		
Immobilisations corporelles	225 275 248	–	225 275 248
Logiciels	25 071 005		
Autres investissements incorporels	3 455 970		
Immobilisations incorporelles	28 526 975	–	28 526 975
Subventions d'investissement acquises	–	32 542 432	–32 542 432
Propres subventions d'investissement	29 071 950	–	29 071 950
Subventions d'investissement à redistribuer	3 570 032	3 570 032	–
Recettes d'investissements extraordinaires	–	203 823	–203 823
Total des dépenses du budget d'investissement	286 444 205	36 316 287	250 127 918
Prêts remboursables	25 998 626	25 705 521	293 105
Prêts conditionnellement remboursables	15 116 679	106 805	15 009 874
Total déboursements prêts	41 115 305	25 812 326	15 302 979
Participations et capital social	600	–	600
Total investissements participations	600	–	600
Crédits d'études	2 682 588	–	2 682 588
Total crédits d'études	2 682 588	–	2 682 588
Total du compte d'investissements	330 242 698	62 128 613	268 114 085

Les dépenses nettes du budget d'investissement s'élèvent à 250,1 millions, les amortissements à 269,3 millions et les revenus extraordinaires à 1,5 million. Les crédits d'études s'élèvent à 2,7 millions, les prêts à 15,3 millions et les amortissements y relatifs à 13,9 millions. Au final, la valeur comptable au bilan de ces investissements représente une diminution de 13,6 millions en regard de l'année précédente.

Dépenses d'investissement et d'amortissement

En millions de francs



6.4 Variation des postes de passifs

(En francs)		Au 31.12.2017	Au 31.12.2016	Variation	(%)
20	Capitaux de tiers	5 430 033 593	5 465 845 932	-35 812 339	-0,7 %
200	Engagements courants	1 611 895 142	1 636 025 372	-24 130 229	-1,5 %
201	Engagements financiers à court terme	164 385 109	144 282 739	20 102 371	13,9 %
204	Passifs de régularisation	2 150 525 370	1 982 173 752	168 351 618	8,5 %
206	Engagements financiers à long terme	1 487 548 950	1 688 549 064	-201 000 114	-11,9 %
209	Engagements financements spéciaux et fonds	15 679 021	14 815 006	864 015	5,8 %
29	Capital propre	2 828 700 629	2 265 778 069	562 922 560	24,8 %
290	Engagements financiers spéciaux	89 516 653	104 382 549	-14 865 897	-14,2 %
291	Engagements fonds	103 949 969	104 085 622	-135 653	-0,1 %
293	Préfinancements	708 320 485	651 456 101	56 864 384	8,7 %
298	Autres capitaux propres	256 000 000	0	256 000 000	
299	Capital au 1 ^{er} janvier	1 670 913 522	1 405 853 796	265 059 726	18,9 %
	<i>Compte de résultat, résultat net</i>	<i>265 059 726</i>	<i>286 265 473</i>	<i>-21 205 748</i>	<i>-7,4 %</i>
	Total	8 258 734 222	7 731 624 000	527 110 222	6,8 %

200

-24 millions

Engagements courants

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants.

Une diminution de 101 millions entre 2017 et 2016 apparaît dans le compte des paiements non attribués aux débiteurs (momentanément créanciers) ou en faveur des contribuables. Le solde au 31 décembre 2017 se monte à 374 millions, contre 475 millions au 31 décembre 2016.

Le solde du compte courant de la Caisse fédérale est en faveur de la Confédération au 31 décembre 2017 pour 48 millions. Il était en faveur du Canton au 31 décembre 2016, à l'actif du bilan, groupe de comptes 101 – Créances.

Le solde du compte courant du CHUV en leur faveur au 31 décembre 2017 a augmenté de 14 millions et se monte à 28 millions. 10 millions de la variation s'expliquent par une augmentation du résultat de bouclage des conventions hospitalières en faveur du CHUV en 2017.

201

+20 millions

Engagements financiers à court terme

Dette à court terme (< une année). Ce groupe de comptes est principalement utilisé par la DGF, envers les autres collectivités, Confédération, autres cantons et communes.

L'impôt anticipé (IA) supputé en faveur des collectivités publiques (communes et autres cantons) est passé de 132 millions en 2016 à 146 millions au 31 décembre 2017, soit une progression de 14 millions.

204

+168 millions

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation sont composés, d'une part, des passifs transitoires, charges à payer et des passifs anticipés, produits reçus d'avance et, d'autre part, les reports de crédit 2017 (sur 2018) sont comptabilisés dans ce groupe de comptes.

Suite à l'envoi des demandes d'acomptes d'impôts de l'année suivante (2018) en novembre 2017, les montants de l'impôt cantonal payés d'avance par les contribuables se montent à 1794 millions au 31 décembre 2017, soit 109 millions de plus qu'au 31 décembre 2016. Ce montant comprend également des acomptes payés d'avance pour l'impôt fédéral direct (IFD). La progression 2017 se compose de 52 millions pour les personnes physiques, 64 millions pour les personnes morales, diminuée de 7 millions pour la part impôt à la source.

De nouveaux passifs transitoires relatifs à la Convention-Programme (CP) Bâtiments 2017 de 32 millions et des reports de crédit relatifs aux CP 2016-2019 de 10 millions (augmentation par rapport au 31 décembre 2016: +4 millions), ont été comptabilisés au 31 décembre 2017.

Dans le cadre des écritures de bouclage 2017, un montant de 27 millions pour la compensation de pertes fiscales pour les années 2017 et 2018 des communes a été comptabilisé. Il s'agit de l'estimation de la compensation pour les communes vaudoises, de la baisse du taux d'imposition du bénéfice des entreprises de 8,5 % à 8 % au 1^{er} janvier 2017.

206 **-201 millions**

Engagements financiers à long terme

Dette à long terme (> une année):

Dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV), un montant total conventionnellement prévu de 180 millions a été versé en 2017 à la Caisse. De plus, dans le cadre du

6.5 Capital propre

29 **+563 millions**

État du capital propre

Le capital propre augmente de 563 millions suite à l'excédent de résultat net de 265,1 millions, de pré-financement en hausse de 56,9 millions, d'une attribution aux autres fonds propres de 256 millions et d'engagements sur financements spéciaux et fonds en baisse de 15 millions.

projet Vortex, la CPEV a acquis la parcelle N° 285 sise sur la commune de Chavannes-près-Renens, propriété de l'État, pour 20 millions, montant en diminution de la dette de la recapitalisation de la CPEV. Le solde restant dû par le canton à la CPEV se monte à 507 millions au 31 décembre 2017.

209 **+1 million**

Engagements financements spéciaux et fonds

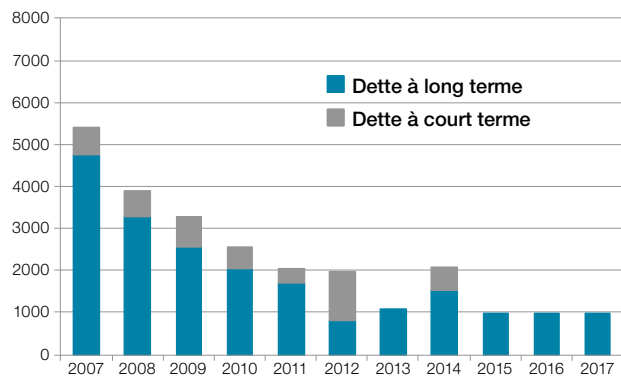
Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux et fonds considérés comme capital de tiers.

7. Dette

À fin 2017, le total des emprunts contractés s'élève à 975 millions. La dette nette (emprunts-placements) augmente de 50 millions passant de 775 millions à 825 millions. Les montants sous placements sont en diminution de 50 millions; ils s'élèvent à 150 millions au 31 décembre 2017 contre 200 millions une année auparavant. La charge d'intérêts nette est négative en raison d'intérêts sur créances fiscales supérieurs aux intérêts de la dette.

Évolution de la dette à court et à long terme

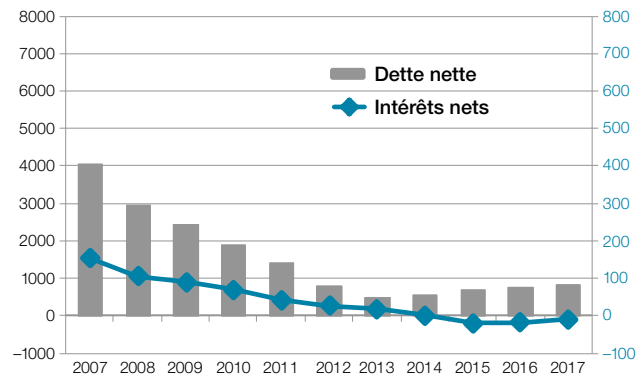
En millions de francs



Évolution de la dette nette et des intérêts

En millions de francs

En millions

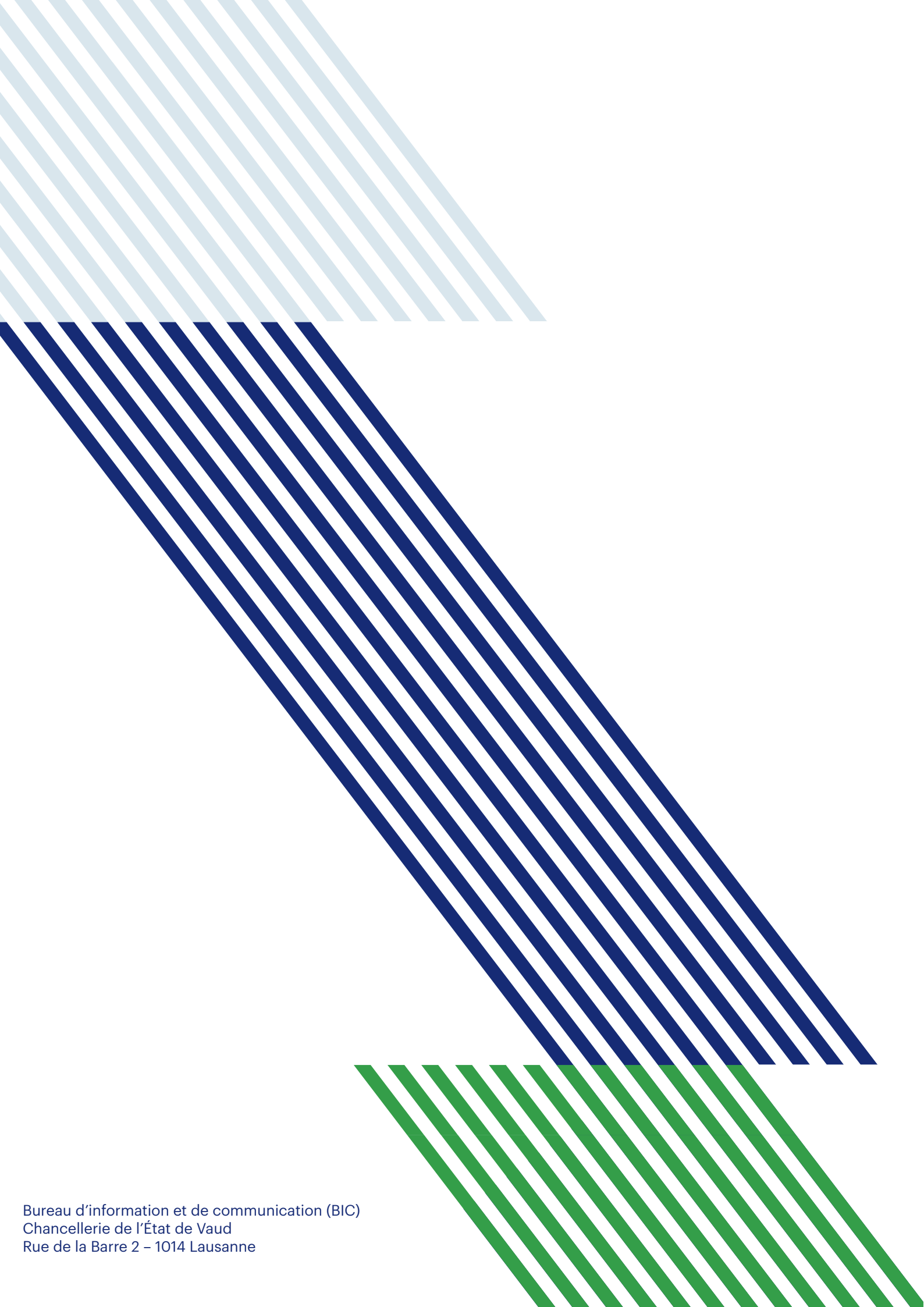


Lexique

Bilan	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture.
Charges et produits extraordinaires	Comprennent les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est un excédent de revenus ou de charges extraordinaires.
Compte de résultat	Comprend le résultat opérationnel des comptes de fonctionnement et le résultat du compte de charges et de produits extraordinaires. Le résultat est un excédent de revenus ou un excédent de charges.
Compte des investissements	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements calculés de manière linéaire sur les dépenses nettes. Dans ce compte figurent également les prêts et les participations.
Comptes de fonctionnement	Comprennent les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile.
Correctifs d'actifs	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
Degré d'autofinancement	Indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens (entre 80 % et 100 % en situation normale). Il s'exprime de la façon suivante : $\frac{\text{excédent de revenus ou de charges des comptes de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$
Dette brute	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Excédent/découvert au bilan	Le montant inscrit au bilan représente les déficits et les bénéfices accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé. Un montant en positif représente un excédent et un montant en négatif représente un découvert.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public, et par conséquent appartenant au patrimoine administratif, sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Patrimoine financier	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État a la libre disposition. Cela signifie qu'il peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Préfinancement	Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de réalisations futures. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i.

Sigles et abréviations

ADB	Actes de défaut de biens
AFC	Administration fédérale des contributions
AJ, NFP, APP	Assistance judiciaire, note de frais pénale, amende peine pécuniaire
APGM	Assurance cantonale perte de gain maladie
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BCV	Banque cantonale vaudoise
BNS	Banque nationale suisse
BRAPA	Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires
CADEV	Centrale d'achats de l'État de Vaud
CEESV	Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CP	Convention-Programme
CPEV	Caisse de pensions de l'État de Vaud
CSIR	Centre social d'intégration des réfugiés
EMS	Établissement médico-social
ETP	Équivalent temps plein
FAIR	Fonds pour l'acquisition des droits réels et d'immeubles de réserve
FHV	Fédération des hôpitaux vaudois
HEIG-VD	Haute École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
HRC	Hôpital Riviera Chablais
HESAV	Haute École de santé Vaud
IA	Impôt anticipé
IFD	Impôt fédéral direct
LEHE	Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles
MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (N° 2)
MIS	Mesures d'insertion sociale
OSAD	Organisations privées de soins à domicile
PC AVS/AI	Prestations complémentaires/Assurance vieillesse et survivants/Assurance invalidité
PIB	Produit intérieur brut
PIG	Prestations d'intérêt général dans le domaine de la santé
RI	Revenu d'insertion
RIE III	Réforme de l'imposition des entreprises
RPLP	Redevance poids lourds liée aux prestations
RPT	Réforme de la péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SEM	Secrétariat d'État aux migrations (qui remplace l'ancien Office fédéral des migrations, ODM)



Bureau d'information et de communication (BIC)
Chancellerie de l'État de Vaud
Rue de la Barre 2 - 1014 Lausanne